

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

Kosovo : la déchirure

Nous sommes tous déchirés : parce que ce conflit sans solution nous a mis le nez sur notre impuissance, parce que nous n'avons pas d'autres armes à opposer aux dictateurs que les bombes, parce que pendant que l'on se décide enfin à « faire quelque chose » (et si l'OTAN n'avait rien fait, hein ? Qu'aurait-on dit ?), on voit des centaines de milliers de gens jetés sur les routes (bravo les frappes : bel argument pour Milosevic !).

Or donc, la gauche est déchirée, comme le sont les rédactions des journaux, ou notre fort intérieur, entre nos idéaux pacifistes et le constat d'une nécessité d'agir face à la tyrannie. Mais il y a un hic : cette déchirure n'a pas encore, ou si peu, droit de cité.

Il y a, certes, une faille dans la forteresse médiatique : ce WE du 24 et 25 avril, on apprenait qu'au sein même de l'OTAN, on commence à oser parler du rôle de l'ONU. Certains journalistes s'aventurent à émettre des doutes sur l'efficacité des bombardements, eu égard aux objectifs poursuivis. Le déploiement de troupes au sol fait lui, du moins, l'objet de discussions.

En attendant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'interdiction de manifester contre l'OTAN n'est pas encore levée en Belgique. Ce samedi 24 avril, à l'heure même du sommet de l'OTAN à Washington, à Kleine-

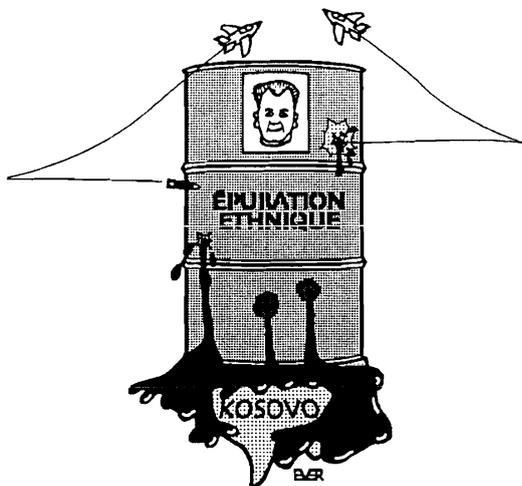
Brogel en Flandre où sont basés les fameux F16, 51 personnes ont été arrêtées lors de la manifestation intitulée « Enterrement de la démocratie », organisée par For Mother Earth. Et cela n'a pas été répercuté, dans les journaux francophones du moins (dans le Morgen, il y a eu un article).

Nous ne sommes pas d'accord entre nous sur le bien fondé des frappes de l'OTAN : soit. D'un côté, l'ignominie d'une déportation programmée et face à laquelle la communauté internationale ne pouvait rester impuissante. De l'autre, une guerre qui, comme toutes les guerres, n'est jamais propre, puisqu'elle véhicule par exemple des obus qui contiennent de l'uranium appauvri, synonyme de pollutions durables...

Et puis, on a aussi le droit de changer d'avis. On pouvait être pour les frappes au début, et à présent se poser de solides questions sur la légitimité de les poursuivre.

Le premier bilan de celles-ci n'est-il pas vraiment décevant ?

Alors, ces désaccords, ces tiraillements qui nous traversent et traversent notre société dans tous les sens, doivent être débattus, ailleurs que sur le web, de préférence. Pourquoi pas dans la rue : des citoyens



A l'occasion de cette assemblée générale, notre a.s.b.l. a été constituée. Les statuts ont été votés par les membres fondateurs présents, ils seront publiés prochainement au moniteur.

Conseil d'administration

Il a été approuvé à l'unanimité. Il est constitué par Serge Remy (président), Ghislaine De Smet (vice-présidente), Serge Van Israël (secrétaire), Emmanuelle Nkoyée (trésorière), Georgette Casteels, Prédrag Grcic, Kim Le Quang, et Rosa Navarro.

Nouvelle permanente

Claudine Collin vient d'être engagée. Elle vous répondra au bureau à partir du 11 mai.

Projets

Ils ne manquent pas : le lieu de parole d'Ixelles continue ses activités et se réunit deux fois par mois (voir p 4). Le débat « Fiscalité, outil contre la pauvreté » va être l'objet d'une évaluation; nous participerons aussi au débat public : « Réguler les marchés financiers : que proposent les partis politiques ? » organisé le mercredi 19 mai par le réseau *Action contre la spéculation financière* (voir p 16).

Le **29 mai**, nous organisons un bus pour aller à Cologne (voir ci-contre).

Bloquez vos agendas : le **15 juin**, bienvenue au **souper du Collectif** (au 35, rue Van Elewijk, à Ixelles); réservation chez Stéphane Roberti 02-644.17.59, ou au bureau du Collectif.

Collectif	p 4 à 8
Lieu de parole - Ixelles (Stéphane Roberti)	3
Rencontre avec les responsables du CPAS à Ixelles (Ghislaine De Smet)	3
La fiscalité, un outil contre la pauvreté (Ghislaine De Smet)	6
Marches européennes : 29 mai à Cologne	p 9 à 10
Actions	p 11 à 13
La caravane intercontinentale contre la mondialisation	11
Les réseaux d'actions urgentes (Bénédicte Paquay)	12
Témoignage	p 14 à 15
Bénévolat et militantisme : permis aux travailleurs, interdit aux chômeurs ? (Marthe-Marie Rochet)	14
Collectifs sans emplois	p 16 à 17
Soignies : « Génération active »...ment en recherche d'emplois (Milou Defraene)	16
Chômeur, pas chien	17
Echos	p 18 à 21
CDDAS : Visites domiciliaires, histoire d'une loi	18
Le Réseau des Consommateurs responsables (Antoinette Brouyaux)	20
A lire...A débattre	p 22 à 37
Le vote automatisé : danger pour la démocratie ? (Nabil Antoun)	22
L'exclusion des chômeurs (Prédrag Grcic)	25
Le bout du tunnel pour les personnes surendettées... (Brigitte Poulet)	26
Proposer à tous les jeunes un contrat de pluriactivité	27
Quelques questions autour de l'allocation universelle (André Leclercq)	30
Renault : chômeurs à Vilvoorde, morts à Douai (interview de Marc Molitor)	32
Violence et marché (Xavier Vanandruel)	35
Agenda	p 38

proposent ainsi une rencontre tous les mercredis de 17 à 19h au Mont des Arts à Bruxelles.

L'association Cause Commune qui s'était rendue célèbre par la coordination de l'opération « Villages Roumains », lance à présent une émission radio en ondes courtes en direction des Balkans. Cause Commune planche aussi sur un projet de parrainage par des communes belges, de villages déportés du Kosovo; 120 communes belges ont déjà répondu à l'appel. D'une manière ou d'une autre, la société civile est à présent invitée à s'impliquer dans le débat, qu'elle y soit autorisée ou non.

Nous dirions même que cette interdiction ne rend que plus pressant le mandat qui incombe à présent aux citoyens : se réapproprier la démocratie, interpellier les experts, correspondre avec les opposants Serbes d'une part et les réfugiés Kosovars de l'autre, faire pression sur nos états pour qu'ils réservent un bon accueil aux déserteurs du régime de Belgrade (de futurs « Willy Brandt » ? interroge un Français, interpellant son gouvernement qui vient de refuser l'asile politique à des déserteurs

de l'armée serbe). Faire pression aussi pour que tous les Kosovars puissent bénéficier du statut de réfugiés de guerre.

Et pour que la solution politique proposée par l'Allemagne, soit une « désescalade » dans le conflit actuel, sous les auspices du conseil de sécurité de l'ONU, soit mieux défendue par nos élus, face à la grande puissance américaine.

Il y a du pain sur la planche... Cette déchirure provoquera-t-elle un sursaut salutaire pour la survie des principes démocratiques dans le monde, ou marque-t-elle le début de la troisième guerre mondiale ?

Nous voudrions tous croire dans le premier postulat, terminer ce millénaire en paix, fêter sereinement le réveillon de l'an 2000.

Est-ce encore imaginable ? Aujourd'hui, 900.000 frères et soeurs croupissent dans des camps, et qu'on le veuille ou non, nos gouvernements ont tous un morceau de responsabilité dans cette affaire : alors osons le débat, et prenons position !

Antoinette Brouyaux
25.4.99

Edito (suite)

29 MAI 99 : TOUS A COLOGNE !

Le collectif « Solidarité contre l'exclusion » organise un bus pour Cologne à partir de Bruxelles (50 places). Départ le 29 mai dans la matinée; ce bus fera une étape par Liège s'il y a des participants liégeois. Retour en début de soirée.

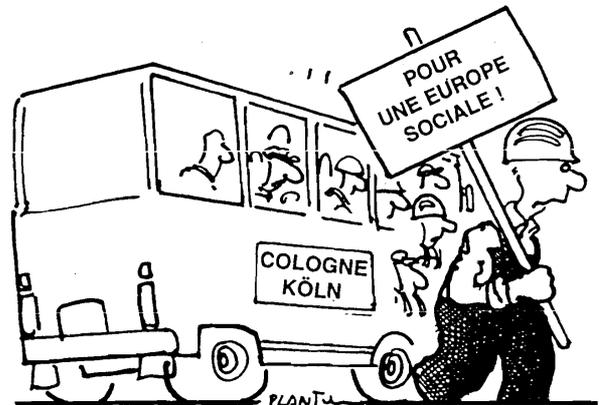
Inscrivez-vous avant le 18 mai.

• **Inscriptions** : au secrétariat du Collectif, contactez Claudine Collin (tél + fax 02-646.46.33)

• **Prix du voyage** : 600 FB (travailleurs), 300 FB (sans emploi), à payer au moment de l'inscription, pour le 18 mai au plus tard (paiement en espèces au bureau ou par virement sur le compte avant le 18.5).

Le prix du bus s'élève à 22.000 FB, et les caisses du Collectif sont à sec...

• **Si vous ne pouvez vous joindre à nous ce jour là**, vous pouvez aider d'autres à faire le voyage... : versez un soutien de 500 à 1.000 FB sur notre compte, 523 - 0800384 - 15, avec la mention : soutien bus Cologne (avant le 18.5)



Lieu de parole du Collectif : Ixelles

Stéphane
Roberti

Le lieu de parole (qui se veut également un lieu d'entraide et de solidarité) est aujourd'hui bien connu des citoyens sans-emploi qui habitent Ixelles. Présents dans les files de pointage et dans la salle d'attente du CPAS nous avons rencontré des personnes qui nous ont rejoints.

Nous continuons à être de plus en plus nombreux (+/- 10 personnes par réunion) et nos ambitions ne diminuent pas.

Nous continuons à nous réunir le premier et le troisième mardi du mois, mais nous développons également un groupe d'entraide sociale. Ce groupe a pour but de donner une information sur les droits sociaux. Ce groupe a également comme objectif de mener des actions de solidarité. Ces dernières ont pour but de se mobiliser, par exemple, si le CPAS traîne ou refuse d'intervenir pour un problème urgent.

Le 20 avril, nous avons organisé une rencontre-débat avec les responsables du CPAS d'Ixelles. La salle était comble (voir article ci-dessous).

A partir de juin aura également lieu la première réunion d'un groupe qui va étudier les législations qui concernent le CPAS. Notre objectif est d'arriver à un cahier de revendications. A moyen terme nous ambitionnons de créer des groupes de sans-emploi dans chaque commune de Bruxelles.

Personnes de
contact :
Kim Le
Quang, rue
Juliette
Wytzman 78,
1050 Ixelles ;
Tél : 02-
644.04.48.

Claire André,
Tél/Fax : 02-
479.39.82,
e.mail :
Andrecla@
linkline.be ;

Christine
Decantere,
Tél : 02-
345.71.33.

Agenda :

Les réunions se tiennent au 35, rue Van Elewijk, à Ixelles, de 18h30 à 21h30

mardi 18 mai

Transports gratuits, c'est pour quand ?

Combien de gens savent-ils que l'accès à certains bus de la STIB est entièrement gratuit pour les fonctionnaires européens ? Est-il légitime que des personnes touchant plus de dix fois le minimex aient accès au transport gratuit, et les autres pas ?

mardi 1 juin

Bientôt les élections : que proposent les différents partis ?

Beaucoup de partis se présentent aux élections et leurs programmes ne sont pas toujours clairs. Quelle différence y a-t-il entre ECOLO, le PC, le PRL-FDF-MCC, le PS, le PSC, le PTB, TARTE et VIVANT... ?

mardi 15 juin

Souper du collectif, à 19h30. Réservation au 644.17.59.

mardi 22 juin, mardi 29 juin, mardi 13 juillet

Groupe de travail CPAS.

Rencontre avec les responsables du CPAS à Ixelles

Ghislaine De
Smet

Mardi 20 avril, Espace Malibrans : le lieu de parole du Collectif a organisé une rencontre avec différents responsables du CPAS. Monsieur De Heusch (PRL-FDF-MCC), président du CPAS, Madame Nys (ECOLO) et Monsieur Brunelli (PS), conseillers du CPAS, et enfin Monsieur Degryse (PSC), conseiller communal, étaient présents.

Quelques questions à l'ouverture des débats : le montant du minimex est-il suffisant pour vivre ? Ne faudrait-il pas individualiser le droit au minimex ? Que penser des politiques actives d'emploi ?

Devant une salle comble, les différents invités ont d'abord souligné certains points.

Il est évident pour tout le monde que le minimex est insuffisant pour vivre et s'épanouir, pour vivre dans la dignité. Il l'est à peine pour survivre (c'est à dire de loger, se nourrir, se chauffer...). Il y a en outre de grandes disparités régionales dans le coût de la vie, surtout au point de vue du coût du logement. Mais il ne faut pas oublier que le minimex doit rester le dernier recours, le dernier « filet » ; on parle de revenu « résiduaire », auquel on fait appel après avoir épuisé tous les autres moyens pour vivre.

Collectif

Mr Brunelli et Mme Nys soulignent que le PS et ECOLO sont pour l'individualisation de toutes les prestations sociales. Mais l'individualisation des droits ne supprime pas la nécessité des contrôles : la malhonnêteté de certaines personnes fait qu'il y a des demandes injustifiées d'octroi du minimex, alors qu'il y a d'autres ressources disponibles. La collectivité, qui finance les allocations, doit pouvoir s'assurer que celles-ci sont perçues à bon escient ; les droits individuels ont une limitation, pour vivre en société nous avons tous également des devoirs.

On peut s'interroger sur l'évolution actuelle : il y a quelques années, la question qui se posait était de savoir si les allocations de chômage étaient suffisantes pour vivre. Le fait même de poser cette question par rapport au minimex illustre le glissement de nombreuses personnes, exclues du chômage notamment, vers les CPAS. Les différents CPAS sont d'ailleurs submergés par le nombre de dossiers à traiter¹. A Ixelles, à chaque conseil hebdomadaire, environ 80 dossiers sont examinés.



Moins-Le Liqueur-1998

Cette situation peut expliquer (mais non excuser) le manque de temps accordé aux personnes en situation de détresse : les responsables du CPAS reconnaissent que l'accueil laisse tout à fait à désirer, et

souhaiteraient pouvoir disposer de plus d'assistants sociaux, de locaux plus vastes et mieux adaptés. Mr De Heusch nous annonce que l'actuelle maison de repos de la commune d'Ixelles va devoir déménager, et que le CPAS pourra y déplacer ses locaux.

N'oublions pas non plus que le problème de l'exclusion sociale ne se réduit pas à des difficultés financières. A ce titre, la politique d'emploi pour les bénéficiaires du minimex (article 60 et article 61) permet à certaines personnes de reprendre contact avec le travail et ses contraintes, d'être à nouveau confrontées à leurs limites, de retravailler sous l'autorité de quelqu'un. Sans être une réussite à 100%, on peut voir au travers des dossiers des personnes qui ont travaillé grâce à l'article 60 que plusieurs d'entre elles retrouvent un emploi et sortent de leur situation d'exclusion.

Après cette entrée en matière, plusieurs participants ont pris la parole pour expliquer leurs griefs par rapport à la façon dont ils ont été reçus et aidés par le CPAS d'Ixelles.

Le ton est monté, l'ambiance est devenue électrique. C'est surtout l'accueil et l'écoute qui sont mis en cause. Comment garder son calme quand il a fallu se battre pour avoir la possibilité de louer un aérosol pour son enfant malade ? Quand, reçu par le conseil du CPAS pour l'évaluation de son cas, on se voit sans cesse couper la parole ? La détresse, l'angoisse, étaient palpables. Face à cela, un CPAS débordé par le nombre croissant de cas à traiter, et qui voit ses attributions s'élargir de plus en plus... Chaque assistant social à Ixelles doit suivre de 100 à 120 « dossiers ». Derrière ces dossiers, des personnes, des familles, en plein désarroi parfois.

Ce n'est pas en une soirée qu'une solution pourra être trouvée. Cette rencontre était une première, nous comptons poursuivre les contacts. Après avoir mis à jour toutes ces détresses, il est important de continuer le travail pour améliorer les choses. Au sinon, nous n'aurons fait que creuser un peu plus le désespoir.

(1) Le nombre de demandes d'aide sociale dans la région Bruxelloise ont été multipliées par huit en 20 ans, tandis que le nombre d'assistants sociaux a seulement doublé...
(Daniel Lhost, Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté, 13.2.99, table ronde "Fiscalité : outil contre la pauvreté", voir journal du Collectif n°13, p 30-33)

La fiscalité, un outil contre la pauvreté

Conférence-débat, IHECS, samedi 27 mars; compte-rendu : Ghislaine De Smet.

Organisée à l'initiative de plusieurs associations (l'**Appel des 600**, le **Collectif Solidarité contre l'exclusion, Entraide et Fraternité-Vivre Ensemble**, le **Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté et Kairos Europe**), cette conférence-débat a été l'occasion d'établir dans un premier temps un état des lieux sur la situation de pauvreté et l'organisation de la fiscalité en Belgique. Dans un deuxième temps, différentes propositions ont été avancées, et soumises aux représentants politiques invités.

Monsieur **Matéo Alaluf**, sociologue à l'ULB, a animé les débats. Madame **Anne Mouson** (députée régionale PS), Monsieur **Pierre Jonckheer** (sénateur ECOLO), Monsieur **Eric André** (secrétaire d'état à la région Bruxelloise PRL), Monsieur **Denis Grimberghs** (député régional PSC) étaient présents.

François Gobbe (**Kairos Europe, SEL-SETCa**) a souligné l'accroissement exponentiel des demandes d'aide aux CPAS (multipliées par 8 en 20 ans : de 9000 en 1978 à 75.000 en 1998), dans un contexte de précarité de l'emploi. On applique de plus en plus une politique des minimas : on rogne sur les allocations, sur la couverture sociale, sur les soins de santé, sur l'accès à l'éducation, à la culture.

Dans le même temps, les revenus des capitaux et de la spéculation ont augmenté de façon exponentielle; les détenteurs de capitaux préfèrent spéculer que d'investir dans l'industrie : l'exemple récent d'Hoogovens-Boël nous l'a encore démontré. La fiscalité pèse beaucoup plus sur les petits et moyens revenus, sur les revenus du travail, que sur les revenus des capitaux.

Jean-Marc Lauwers (**CGSP Finances, Appel des 600**), rappelle les principes de notre constitution : l'égalité des citoyens, qui devrait se traduire par l'égalité devant l'impôt. Celle-ci n'existe pas. L'inégalité s'est accentuée depuis la réforme fiscale de 88-89, sous Martens-Gol. La progressivité de l'impôt n'est plus respectée non plus, puisque les revenus mobiliers ne sont plus pris en compte dans les déclarations fiscales. Le système de précompte libératoire allège fortement l'imposition sur les capitaux.

L'Appel des 600 a réalisé une **mallette pédagogique** avec des simulations de contribution fiscale de différents ménages. On peut découvrir ainsi que l'imposition touchant une famille à bas revenus s'élève à 16%, celle touchant une famille à revenus moyens à 35%, tandis que celle portant sur les intérêts du

capital et les plus-values réalisées par des Sicav de capitalisation (revenus d'un couple de rentiers) ne s'élève qu'à 2,29%...

La fraude fiscale en Belgique est évaluée annuellement à 1000 milliards de FB (Office des recherches sociales européennes). Le Ministère des Finances n'a pas les moyens de fonctionner : sous-effectifs, sous-équipement, organisation déficiente (voir à ce sujet l'étude récente réalisée par la Fondation André Renard¹). Dans le même temps, l'état ne parvient plus à financer l'enseignement, les soins de santé, les transports publics...

Pour redonner à la fiscalité sa place comme outil de justice sociale, et dégager les marges nécessaires pour rencontrer les besoins de la population, plusieurs propositions sont avancées.

1. Rendre les flux financiers transparents

En levant le secret bancaire, en instaurant un cadastre des fortunes, en supprimant les titres au porteur, en instaurant un impôt sur les fortunes, en taxant les centres de coordination, en favorisant la circulation des informations fiscales au niveau international.

2. Améliorer le fonctionnement du Ministère des Finances

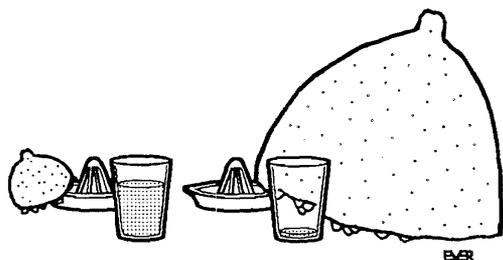
Par l'engagement de 3500 agents (manquant actuellement au cadre), par l'amélioration des équipements (informatique, télécomm.), par la révision de la compétence territoriale des agents, par l'introduction d'un huissier de justice par bureau de recouvrement, par l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire aux agents de l'ISI, en prévoyant la contrainte par corps

(1) Voir présentation de la brochure « Pour une fiscalité plus équitable », Journal du collectif n°13, page 37.

lorsque plusieurs dizaines de millions sont dus.

3. Harmoniser la fiscalité européenne, et taxer les transactions financières

(taxe Tobin sur les mouvements spéculatifs).



Monsieur Pierre Jonckheer (sénateur ECOLO) souligne que le diagnostic posé est clair : les revenus du travail sont pénalisés par rapport aux revenus du capital, et cet état de fait s'accroît.

Ces évolutions ont été décidées de façon délibérée. Et pourtant les performances économiques n'augmentent pas en abaissant le niveau des prélèvements fiscaux et en réduisant les dépenses publiques, cela peut se prouver en comparant différents pays européens, notamment en regardant ce qui se passe dans les pays nordiques.

ECOLO soutient les propositions avancées par les organisateurs, avec lesquels il entretient d'ailleurs des contacts réguliers. Le programme économique d'ECOLO a été publié aux éditions Luc Pire et est disponible.

Les écarts se creusent entre les différentes couches de la population. Malgré le ton consensuel dans les débats actuels entre les différents partis, Pierre Jonckheer pointe le bilan des dernières années en matière de taxation du capital.... Il est un peu court d'annoncer simplement que cela aurait pu être pire. Il faut que les partis qui ont été au pouvoir justifient leurs choix. ECOLO est d'accord avec les propositions du PS sur papier, mais il faut

voir comment se fera la mise en œuvre.

Pierre Jonckheer note enfin que le rétablissement de l'équilibre budgétaire s'est fait au détriment du pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population.

Madame Anne Mouson (Présidente du CPAS de St Josse, députée régionale PS) précise

que le programme du PS sera avalisé fin avril, mais qu'elle participe aux travaux et peut nous annoncer que le PS a dans son programme une série de propositions qui vont dans le sens des propositions avancées dans ce débat.

Elle cite, entre autres : l'inopposabilité du secret bancaire au fisc, la taxation sur l'anonymat des titres perçue par l'intermédiaire financier lors de l'émission des titres et lors du paiement des revenus, l'instauration d'un cadastre des fortunes, l'instauration d'un impôt annuel sur la fortune comme il en existe dans les états voisins (France, Pays-Bas, Allemagne).

Le PS veut la suppression du caractère libératoire du précompte mobilier. Le PS partage les analyses de la Fondation André Renard, et soutient ses propositions en matière d'amélioration du fonctionnement du Ministère des Finances.

En matière de sécurité sociale, le PS demande son financement progressif par une cotisation sur la valeur ajoutée brute des entreprises plutôt que sur la masse salariale.

Le PS demande la suppression de la règle de l'unanimité au conseil des ministres de l'union européenne, l'attribution au parlement européen d'un pouvoir législatif et de contrôle du pouvoir exécutif (commission, conseil, banque européenne), l'harmonisation fiscale européenne, la collaboration des administrations fiscales à l'échelon européen.

Le PS doit cependant faire des compromis en allant au pouvoir, et cela mettra une distance par rapport à son discours radical.

Monsieur Eric André (secrétaire d'Etat à la région Bruxelloise, PRL-FDF-MCC) propose de transmettre aux participants le programme socio-économique de son parti. Il reconnaît qu'il y a un déséquilibre de la taxation sur le travail par rapport à celle sur le capital. Ce déséquilibre

est dû à la mobilité du capital, et à la concurrence fiscale entre les pays européens.

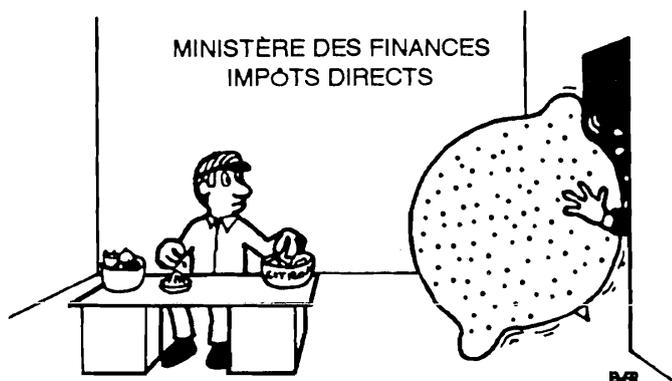
La taxation sur le capital est plus faible en Belgique que dans les autres pays européens, et nous serons obligés de l'harmoniser avec celle pratiquée ailleurs. La Fédération soutient la taxation des plus-values à court terme.

La Fédération veut diminuer la taxation sur les petits salaires, faire en sorte que le niveau des revenus du travail soit nettement plus important que celui des allocations de chômage (mais ne veut pas réduire celles-ci). En matière de sécurité sociale, on ne pourra pas éviter l'établissement d'une certaine sélectivité ainsi qu'en matière d'allocations familiales, qui doivent être fiscalisées.

Le système des centres de coordination est destructeur, il faudra le démanteler, mais pas avant les autres pays européens.

Monsieur Denis Grimberghs (député régional PSC) trouve essentiel de réhabiliter l'impôt auprès de la population, car il est indispensable pour donner les moyens à l'état d'assurer plus de justice sociale. Il faut aussi veiller à ne pas délégitimer l'état, et souligner le haut niveau de notre sécurité sociale, qui doit rester un droit; le PSC refuse toute sélectivité de celle-ci.

Le PSC veut remplir le cadre de l'administration fiscale. Une correction rapide a été réalisée à l'administration fiscale par rapport aux sigles sur les étiquettes (permettant aux contribuables de savoir en quelle année ils feront l'objet d'un contrôle approfondi). L'attribution du grade d'officier de police judiciaire à certains agents du fisc est en cours.



L'impôt sur les grosses fortunes n'est pas une priorité pour le PSC. Son parti pense qu'il est plus efficace de rétablir l'équilibre budgétaire en agissant contre la dette. Par contre il y a une forte unanimité sur la taxation des plus-values, cela pourrait faire partie d'un futur programme gouvernemental, ainsi que l'établissement d'un cadastre des patrimoines.

Le PSC veut faire avancer l'harmonisation fiscale européenne.

Le réseau « ACTION CONTRE LA SPECULATION FINANCIERE », avec ATTAC Belgique

vous invite à un débat public sur le thème :

Réguler les marchés financiers : que proposent les partis politiques ?

avec la participation de :

Philippe Maystadt, PSC

Pierre Jonckheer, ECOLO

Philippe Busquin, PS

Daniel Ducarme, PRL FDF MCC

modératrice : Chantal Istace

le mercredi 19 mai à 18h30,

à l'ICHEC, 132 rue du Duc, 1150 Bruxelles (métro Montgomery)

29 mai 1999 : Manifestation européenne contre le chômage, la précarité, les exclusions et le racisme



Appel international de Cologne : Pour une Europe et un monde de solidarité et de liberté !

● Cologne va devenir la capitale de la colère

Les 3 et 4 juin se tiendra à Cologne un Sommet des chefs d'État européens, puis le 19 juin un « G8 » qui regroupera les plus grandes puissances économiques, financières et politiques de la planète.

À Cologne vont se réunir les représentants d'une Europe et d'un monde où le chômage et la misère frappent une grande partie des populations, alors que les richesses ne cessent pas de croître et de se concentrer, et que se poursuit la destruction de l'environnement.

Nous ne laisserons pas les gouvernants siéger dans la sérénité, gérer loin des citoyens, décider sans nous et contre nous. Avec les mouvements de chômeurs et de précaires, avec les associations de lutte contre le chômage de toute l'Europe, nous appelons toutes celles et tous ceux que révoltent le chômage, la précarité, les exclusions, le racisme, à marcher ensemble sur Cologne et à participer à une très grande manifestation de rue le 29 mai 1999. Pour faire entendre ensemble notre colère, pour exprimer ensemble l'exigence d'une Europe et d'un monde de justice sociale et de liberté.

● Les luttes et les revendications deviennent européennes

Nous appelons à marcher sur Cologne en portant ensemble au moins quatre grandes exigences :

1. **Un revenu garanti individuel** permettant de vivre dans la dignité, sans aucune discrimination d'âge, de sexe, d'origine, ou de tout autre type.
2. **La création massive d'emplois nouveaux**, socialement et écologiquement utiles, non précaires et correctement rémunérés; une réduction du temps de travail partout en Europe, immédiate et concertée, avec les embauches correspondantes, sans pertes de salaire ni de pouvoir d'achat, et sans flexibilisation; une égalité des femmes et des hommes en matière de travail et de revenu.

3. **Une amélioration de l'ensemble des droits sociaux en Europe**, s'alignant à chaque fois sur les droits les plus justes pour les citoyennes et les citoyens.

4. **Une Europe ouverte et solidaire**, en direction des peuples du Sud comme de l'Est, sans racisme, sans exclusion ni expulsions, avec des droits égaux et garantis pour tous les résidents, quelque soient leurs origines. (...)

● Construire un mouvement social international de résistance et de revendications

En juin 1997 nous étions déjà 50.000 dans les rues d'Amsterdam, avec les « Marches européennes » qui dénonçaient une construction libérale, capitaliste, antidémocratique de l'Europe. Nous nous sommes élevés contre les critères de convergence de Maastricht.

Nous combattons le Pacte de stabilité, qui régule la construction de l'union monétaire européenne sous la dictature de la Banque centrale, et qui entraîne une dégradation des conditions d'existence et de travail des chômeurs et des salariés. De même nous nous élevons contre les accords de Schengen et les politiques qui partout en Europe frappent et rejettent les populations issues de l'immigration, et notamment les Sans papiers. Nous nous opposons également aux privatisations et aux démantèlements des services publics.(...)

Seul un mouvement social fort et coordonné, international, associant chômeurs, précaires et salariés, pourra imposer de profondes transformations sociales et une redistribution massive des richesses. En marchant sur Cologne, nous préparons également les combats et les projets de société de demain.

Pour signer cet appel, et recevoir tous les renseignements pratiques sur la campagne de Cologne, envoyez vos noms et adresse à Jürg Schuppisser, groupe d'initiative des Marches européennes pour la Belgique, 103 rue Potagère à 1210 Bruxelles, tél. 02-223.35.33, fax 02- 223.39.82



La campagne de Cologne

Pour faire entendre ensemble la voix de ceux que la société croit pouvoir exclure, nous invitons les citoyens et les citoyennes de tous pays à se joindre aux différentes étapes de la « Marche sur Cologne » :

□ Bruxelles - Cologne, 25-29 mai : une grande marche internationale

1.000 marcheurs de tous pays sont attendus. Le 24 mai : arrivée des délégations à Bruxelles. Permanence à partir de 14h à Bruxelles pour accueillir les délégations. Le soir, rencontre en Assemblée générale. Le 25 mai : départ de la Marche de Bruxelles, le matin, en direction de Louvain. Le 26 mai : Louvain - Liège. Le 27 mai : Liège - passage de la frontière allemande à Aix la Chapelle. Le 28 mai : en route vers Cologne.

La marche est ouverte, dans la mesure du nombre prévu, à tous ceux et celles qui partagent nos valeurs et nos luttes; c'est une démarche « militante » qui appelle un accord avec le projet. Quelques règles minimum seront respectées : liberté totale de parole, mais refus de la violence physique, respect des collectifs et des militants locaux, rejet de tout comportement raciste ou sexiste, pas de consommation excessive d'alcool, etc...

□ Cologne, 29 mai : Une très grande manifestation de rue

Elle rassemblera plusieurs dizaines de milliers de personnes venues de tous les pays d'Europe et d'au-delà, tels des paysans sans terre du Brésil, et bien d'autres...

Le nombre des manifestants sera évidemment un facteur décisif de réussite. Cela repose sur chaque collectif local. La police hollandaise, « généreuse », nous avait vus 50.000 à Amsterdam...

Pour le reste, cette manifestation mettra en avant les mouvements de chômeurs et de précaires de toute l'Europe.

Le collectif « Solidarité contre l'exclusion » organise un bus pour Cologne à partir de Bruxelles (50 places), le 29 mai dans la matinée; retour : en début de soirée (voir annonce p 3)

□ Cologne, 29 mai - 4 juin : Un Contre - sommet et un « Parlement européen des chômeurs et des précaires en lutte »

Ouvert au soir de la grande manifestation, ce « Contre-Parlement » rassemblera des centaines de délégués locaux des mouvements de lutte, des associations et syndicats de tous les pays. Un moment fort de solidarité et d'échange. Les séances de ce « Parlement » se poursuivront durant tout le Sommet européen. Il élaborera et adoptera une « Charte revendicative européenne » et exigera d'être reçu par les gouvernants.

Le logement se fera probablement dans un campement. Là aussi, il faut impérativement s'inscrire au préalable (voir ci-contre, groupe d'initiative des Marches européennes pour la Belgique). Venir avec tente et sac de couchage, nourriture ou fric pour acheter sur place.

□ 19 juin : Contre-sommet G7

Coordonnées du secrétariat international :

Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions
104, rue des Couronnes
F-75020 Paris, France
Tél. : 33 1 44 62 63 44
Fax : 33 1 44 62 63 45
e-mail : marches97@ras.eu.org
site internet : <http://www.mygale.org/02/ras/marches/>, marches97-forum@ras.eu.or
(discussion, read/write, lecture/écriture).

La Caravane Intercontinentale contre la mondialisation

Cinq cent paysans du Sud viennent en Europe.

Quelques constats

- 3 milliards de personnes (la moitié de la population mondiale) vivent avec moins de 60 FB par jour.
- Une personne sur trois dans le monde souffre du manque d'eau.
- Chaque année, 30 millions de personnes meurent de faim; 800 millions souffrent de sous-alimentation chronique.

Une caravane venue d'Inde...

Nos sociétés humaines, la biosphère elle-même, courent des risques sans précédent. Comment faire comprendre l'urgence d'un changement radical de direction ? Cette initiative des organisations paysannes indiennes fournira une occasion de frapper l'imagination collective des Européens, de faire converger des luttes particulières vers une vision plus générale. Au Sud, l'urgence d'une information radicale sur les plans économique et politique apparaît évidente.

La caravane intercontinentale est une idée qui vient du KRRS, le plus grand syndicat de paysans d'Inde (10 millions de membres), et qui s'inscrit dans le cadre de l'Action Mondiale des peuples contre le « libre » échange et l'OMC.

Du 22 mai au 20 juin 1999, 500 paysans veulent venir en personne, parler aux européen(ne)s, manifester devant les centres du pouvoir (institutions politiques, financières et internationales, entreprises multinationales), faire savoir que la mondialisation « libre » échangiste est en train de les tuer littéralement. Des représentants d'autres mouvements du Sud vont les rejoindre.

Dans des centaines de villages, en Inde, un représentant paysan laissera son champ pendant un mois. Le village se cotisera pour payer la somme énorme du billet d'avion. En Inde, 80% de la population est paysanne. Leurs organisations ont développé une autosuffisance locale et écologiquement soutenable. L'application des accords agricoles de l'OMC précipitera une catastrophe humaine

inimaginable (Vandana Shiva parle de 90 Rwandas)...

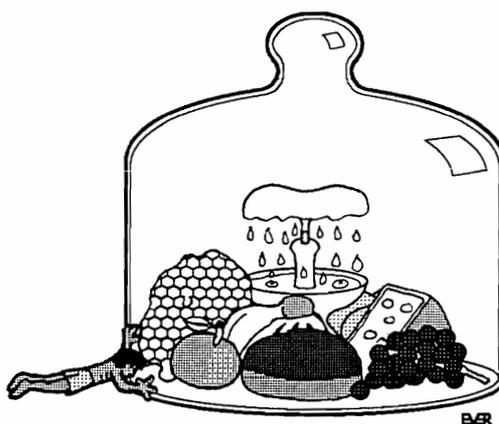
... va rencontrer les paysans d'ici

et ceux forcés d'abandonner leurs terres en Afrique, au Moyen Orient, etc., pour chercher leur survie dans nos villes. Ils rencontreront aussi les marches des chômeurs ainsi que des travailleurs(euses) aux prises avec d'autres aspects de la mondialisation. Ils participeront aux grandes mobilisations contre les sommets de l'Union Européenne et du G8 à Cologne.

Leur caravane sera une rupture spectaculaire avec les modes d'expression politique habituels qui correspond bien à la gravité de la situation.

Nous aurons ainsi un compte rendu de première main sur la façon dont les institutions (FMI, OMC, Banque Mondiale) bouleversent la vie dans le monde.

Un autre objectif de ce projet est de créer des liens de solidarité solides et concrets entre les divers mouvements et organisations qui œuvrent dans le même sens. Les liens avec les organisations paysannes européennes fourniront l'occasion d'aborder le problème fondamental de l'agriculture et du monde.



Vous vous sentez concernés ? VENEZ NOUS AIDER... Nous acceptons toutes les bonnes volontés (voir coordonnées plus haut). Cette caravane demande une grosse logistique, un travail énorme au niveau européen.

Contacts nationaux :
Comité belge d'accueil de la Caravane Intercontinentale,
167 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles.
Tél. : 02-539.04.55 ;
e.mail : icc99belgique@altern.org ;
site web : <http://www.altern.org/bureau>

Contacts internationaux :
Action Mondiale des Peuples,
e.mail : pga@agp.org
coordination européenne pour la caravane intercontinentale 99 ;
e.mail : caravan@stad.dsl.nl ;
site web : <http://stad.dsl.nl/caravan>

ACTIONS

Les réseaux d'actions urgentes

Bénédicte
Paquay

Nous entendons chaque jour ces petites phrases déclinant une invitation à participer à une réunion, à une manifestation, à une action militante. Pas de quoi s'étonner... Les déjà militants sont débordés et ne savent plus où donner de la tête (Eh ! c'est qu'il y a pas mal de choses à changer pour vivre - enfin - dans un monde solidaire et équitable !) et ceux qui ne le sont pas encore croulent généralement sous les obligations professionnelles et familiales (flexibilité oblige ; on se coupe en huit...).

Pour tous ceux qui n'arrêtent pas de courir, qui ont un agenda proche de la surchauffe, mais qui aimeraient tout de même contribuer à améliorer les conditions d'un monde qui semble de plus en plus tourner fou, il existe un type d'actions simple, qui ne demande ni beaucoup de temps, ni de déplacement. Il suffit d'une feuille de papier, d'un crayon (ou d'une plume, ou...), de quelques timbres et d'une petite demi-heure de temps à autre. On peut même s'y consacrer en famille, histoire d'éduquer nos fils et nos filles à la solidarité et à la politique, solidaire celle-là justement.

Ce sont les réseaux d'actions urgentes. De quoi

s'agit-il ? D'écrire. D'écrire aux dirigeants, aux responsables pour leur demander de faire le nécessaire pour, par exemple, que les prisonniers soient humainement traités et que les droits humains soient respectés (Amnesty International), mais également pour faire respecter les droits économiques, sociaux (Peuples solidaires - réseau solidarité) et politiques, notamment syndicaux (Actions syndicales urgentes) lorsque ceux-ci sont bafoués.

Ces réseaux se multiplient et chacun lutte pour une cause spécifique. Tous sont dignes d'intérêt et méritent qu'on s'y attarde ; ce n'est donc pas le choix qui manque...

Alors, à vos crayons, à vos plumes, à vos PC, à tout ce que vous voudrez, mais... écrivez !

Cela vous intéresse ? Nous vous présentons trois de ces réseaux... Peut-être souhaitez-vous vous associer à l'un d'eux pour faire avancer un peu les rouages de la machine à résistances pour un monde plus juste, plus humain, plus droit...

1. Le Réseau Actions syndicales urgentes

Felipe VAN KEIRSBILCK, c/o CNE, rue du Page 69-75, 1050 Bruxelles, tél. 02-538.91.44

En 1998, des dizaines de militants syndicaux colombiens ont été tués ou inquiétés dans leur intégrité physique ; la famille x a dû fuir le pays et s'est réfugiée en Belgique...

Après les terribles dégâts causés par l'ouragan Mitch en Amérique Centrale, Chiquita et Dole - les deux multinationales les plus importantes du secteur de la Banane et premiers exportateurs de la région - procédaient à des milliers

de mises à pieds et portaient atteintes aux droits syndicaux...

A ces occasions, le Réseau a largement mobilisé pour que des lettres de pression soient adressées aux responsables afin que la protection des militants et des travailleurs soit assurée et que leurs droits syndicaux soient respectés.

2. Le Réseau Solidarité de Peuples Solidaires

Catherine DE CROMBRUGGHE

c/o Peuples Solidaires, Avenue des Alliés 11, 6000 Charleroi, tél. 071-30.12.48

Les membres adhérents de ce réseau s'engagent à répondre au cours de l'année à quatre ou cinq appels lancé par Peuples Solidaires et touchant à des droits économiques et sociaux bafoués de part le monde.

En 1996, par exemple, il lançait une campagne « *Drôles de jouets* » qui dénonçait et protestait contre les conditions de travail inacceptables dans lesquelles les travailleurs, parfois des enfants, de Thaïlande, de Hong-Kong ou de

Chine sont contraints de fabriquer des jouets vendus à des prix souvent exorbitants dans les pays occidentaux et sur lesquels ils ne gagnent pratiquement rien !

En 1998, le Réseau Solidarité proposait d'adresser à la Commission européenne une lettre d'opposition à l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) dont on connaît aujourd'hui les conséquences désastreuses qu'il aurait pu entraîner, notamment en ce qui concerne la souveraineté des institutions politiques. Cette campagne, à laquelle ont

participé des tas d'autres associations, a connu un immense succès et a porté ses fruits puisque l'accord a été suspendu. Il reste qu'il faut absolument rester vigilants sur cette question, de nouvelles versions étant préparées avec, cette fois, beaucoup plus de prudence et de discrétion. Cela va de soi... Le Réseau réinterpellera donc peut-être pour barrer la route à ce nouvel « AMI ».

Vous trouverez au centre de ce numéro un appel du Réseau Solidarité : écrivez tout de suite, il en est encore temps (la date de fin avril précisée sur l'appel n'est pas impérative) !

3. Les actions urgentes d'Amnesty International

Amnesty International, Secrétariat francophone (AIBF)
Rue Berchmans 9, 1060 Bruxelles, tél. 02-538.81.77

Peu de gens ne connaissent pas Amnesty International et ses nombreuses lettres envoyées aux quatre coins du monde pour défendre les droits des prisonniers politiques et d'opinion, pour demander des procès équitables et des conditions de détention dignes, pour exiger le respect des droits de l'homme. Ce réseau existe depuis de nombreuses années ; il est donc bien organisé et porte régulièrement ses fruits :

En mars 1998, nous apprenions, entre autres bonnes nouvelles :

- L'annulation de la peine de mort qui avait été prononcée par le tribunal de première instance iranien de x parce qu'il avait entretenu des relations sexuelles avec une musulmane iranienne ;
- La libération de Ma-Thidu du Mynamar qui avait été condamnée pour distribution illégale de matériel publié par des groupes terroristes et des organisations interdites, c'est-à-dire des tracts antigouvernementaux ;
- La libération de Jorge Saluzou et Jairo Bedoya, deux défenseurs colombiens des droits humains ;
- La libération du plus ancien prisonnier politique du monde (détenu depuis 1958), Woo Young-Gah, un nord-coréen qui fit partie d'un commando infiltré au Sud.

Amnesty International a parfois été critiquée et montrée du doigt pour afficher des positions pro-américaines. Elle a décidé de porter sa campagne annuelle pour 1999 sur le respect des droits humains aux Etats-Unis et, notamment, sur l'abolition de la peine de mort

puisque là-bas on peut donner la mort en toute légalité ! Beau combat (voir ci-dessous pour les détails à ce propos).



Amnesty International : Pleins feux sur les USA

On a soufflé les bougies du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, on a éteint les lampions de la fête... !

Mais tout au long de cette année 1999, les projecteurs de l'actualité resteront braqués sur le continent américain. Amnesty International et tous ses membres y consacreront leurs actions; écriture de lettres, signatures de pétition, affichage, débats, manifestations,... toujours pacifiques bien entendu, pour défendre les droits de l'homme; en ce qui concerne les minorités ethniques, les immigrés, les demandeurs d'asile, les sans-voix, les enfants des rues, et aussi, objectif non des moindres d'Amnesty International, la lutte contre la torture et les mauvais traitements dont sont victimes les détenu(e)s et l'abolition de la peine de mort.

Beaucoup d'Etats pratiquent ces mises à mort « légales, propres, humaines et... sans effusion de sang ! » modernisme oblige, pour un continent « modèle », il faut être clean, soft. Dans des chambres aseptisées, avec un écran pour les témoins, les détenus condamnés qui ont, bien souvent - si pas généralement - attendu des années dans le couloir de la mort, sont exécutés au nom de la loi, de la justice, du droit, avec le seul espoir d'être reconnu innocent... juste après !

Anne WILLAERTS, Responsable Groupe 49 Amnesty International, 02-426.03.63

Bénévolat et militance : permis aux travailleurs, interdit aux chômeurs ?

**Marthe-Marie
Rochet, ép.
Wesel,**
présidente du
RéAJC asbl
(Réseau-
Association
des Jeunes
Consommateurs
- MB du 22
mars 1995), 14
rue de l'Eglise,
1350 Enines
(Orp-Jauche);
tél-fax : 019-
63.75.10.

Témoignages



En 1994, j'ai été licenciée pour « raisons de restructuration ». Dans le but de sauvegarder et valoriser mes acquis, j'ai fondé une asbl, association de jeunes « consom'acteurs ». Lorsque je me suis présentée à l'ONEM, il m'a été signifié que je ne pouvais pas, étant donné que j'en étais la fondatrice, à la fois travailler bénévolement pour cette asbl et bénéficier des allocations de chômage (je croyais avoir cotisé pour ce type d'assurance pendant 24 ans ?).

La venue du Roi dans ma ville m'a inspiré l'idée de Lui écrire. Très aimable réponse de son Cabinet m'exprimant Son intérêt et Ses encouragements. Ma lettre fut transmise par leurs soins via Mme la Ministre SMET vers l'administration de l'ONEM dont je dépend. C'est ainsi que j'ai reçu une « dérogation à titre exceptionnel pour travail bénévole » reconduite d'année en année, moyennant exposé de mes efforts pour retrouver un emploi.

Mais maintenant, cela suffit, dit l'ONEM. Eh oui, 1999, c'est la dernière ! Le dernier cadeau de l'ONEM à un projet d'utilité publique non commercial, non reconnu ! Dois-je dire merci à l'ONEM ? Sans doute, car pour être une organisation reconnue, il faut des moyens et pour avoir des moyens, il faut être reconnu !... La quadrature du cercle. D'un certain point de vue, tout travail mérite salaire. Mais s'investir dans la prévention est non productif, non évaluable, non rentable. Qui devrait payer ? Ce n'est en effet pas à l'ONEM de prendre un tel projet en charge. En supprimant ma dérogation, l'ONEM m'impose en « bon père de famille » de mettre un terme à une activité qui m'enfoncé dans les dettes parce qu'il me paraissait prématuré de demander une reconnaissance officielle qui aurait eu le même effet.

Malgré ma situation en quelque sorte privilégiée jusqu'ici, j'ai pu apprendre ce que signifiait « être au chômage » : lutter contre la perte de crédibilité (on ne vaut plus rien puisque personne ne vous paie), de reconnaissance (on ne représente plus rien), d'utilité (gaspillage de ses ressources, déqualification), d'estime de soi (corollaire de ce qui précède). Perte de lieux d'expression, du réconfort et de la joie du travail en équipe, de moyens financiers, y compris pour son propre développement, devoir aller vers une information coûteuse et qui s'échappe

encore (elle ne vient plus guère à vous); être considéré(e) comme un(e) assisté(e) coupable de l'être et être poursuivi(e).

Et quand on est trop âgé pour le marché de l'emploi, comme c'est mon cas, être aujourd'hui poussé(e) dans l'enclos des dits « vieilles et vieux » forcé(e)s de chercher dans l'ombre une utilité privée, dans le cadre restreint de la Loi...

Il paraît que, comme chômeur(se), on ne peut même pas écrire un livre et le publier, peindre et exposer ses productions ? Ni répéter dans un orchestre, dans un théâtre, ni faire le clown sans le déclarer et perdre des allocations de chômage. Mais dites-moi quel écrivain vit de sa plume ? Quel pianiste vit de ses tournées ? Quel comédien, de ses spectacles ? Quel clown, de faire rire ? Et quel artiste peintre capable par la vente de ses oeuvres d'avoir plus que juste ce qu'il faut pour payer son matériel ? A qui font-ils concurrence ? Les célébrités sont rares et pour les nombreux inconnus, il s'agit du sens de leur vie... Non, il faudra peut-être, sans doute, désormais se taire, disparaître, vaquer dans l'ombre, s'enterrer vivant(e) pour survivre ! Quel appauvrissement de la beauté pour notre société ! Quelle mise en péril de la santé ! Quelle mise à l'épreuve du bonheur !

Dans le Soir du 16.2.99, deux économistes prétendent que « l'allocation universelle qu'il serait possible d'offrir à tout citoyen (en supprimant toutes les allocations et ne changeant rien aux impôts et cotisations !!!) serait très inférieure au minimex. » Or il y en a qui gagnent, au vu et su de tous, bien au-delà du nécessaire pour satisfaire leurs besoins vitaux. Leurs surplus financiers, ils le placent sans problème. Cet argent enfle et s'amplifie. C'est cela qu'on appelle la croissance économique, la nouvelle religion !

La redistribution des revenus, c'est de l'utopie ? Pas tout à fait. La Belgique est un des rares pays où il n'y a pas d'impôt sur les grosses fortunes. Où la grande fraude fiscale est l'une des plus importantes. Si l'Etat belge a pu imposer que les pollueurs deviennent les payeurs (accord de coopération du 5 mars 1997 sur la gestion des déchets), pourquoi ne pourrait-il pas viser la fin de cette absurdité - de moins en moins de riches de plus en plus

riches, et ceci, aux dépens des ressources planétaires.

Mais dites-moi, qu'est ce que cela change pour l'ONEM si j'arrête de travailler bénévolement pour mon association puisque de toute façon, il devra continuer à payer mes allocations ? La seule différence, c'est que je ne pourrai plus faire ce que j'aime, apprécié par quelques-uns, et qui est ma vocation, ma mission.

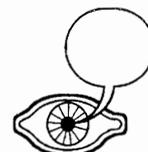
Qui ne m'a rapporté que des dettes et cela, l'ONEM le sait bien, puisqu'il a reçu une comptabilité tout à fait officielle visée par un commissaire aux comptes assermenté - mes comptes sont ouverts ! Pourquoi ? Par principe ? Y en a-t-il tant qui profitent de ce statut pour cacher des revenus qu'il ne soit pas possible de contrôler ? Pour « faire travailler » les autres sans les payer ? Le bénévolat n'est-il pas un statut volontaire ? Serait-il un esclavage déguisé ? Pourquoi ne pas vérifier cas par cas ? On vérifie bien si l'on est seul ou cohabitant ! Etant donné le montant des allocations sociales, on peut imaginer que certains prennent des risques par obligation de survie personnelle et familiale. Concrètement, je ne vois pas comment.

Et dites-moi, si j'occupe un emploi qui devrait être occupé par quelqu'un d'autre, pourquoi pas moi ? Donc, en résumé, si d'ici le 1^{er} février 2000, personne ne m'a engagée sous un quelconque statut, je serai condamnée à ouvrir un grand trou pour y jeter tout ce que la Vie a fait de moi au service des jeunes : contacts, expérience, réflexion, créations. Sinon, fini les allocations de chômage !

Et mon énergie, que vais-je en faire ? D'accord, je continue. Mais alors, sans les allocations de chômage ? Et qui payera le téléphone et les frais postaux, les fournitures de bureau, les photocopies, le courrier, les publications, les déplacements, le remboursement des crédits, intérêts et capital ? (Heureusement que je suis hébergée par mon mari !). Et qu'est ce que je pourrais faire d'autre professionnellement à presque 56 ans ? Seule référence : la carte d'identité. Qu'importe si je suis et paraîs jeune, si je me porte encore très bien, si je suis joyeuse, dynamique, régente de formation, trilingue, ancienne secrétaire de direction

sachant utiliser un PC, et si j'ai tant d'autres cordes à mon arc, accumulées par les années ! Je coûterais trop cher ? On m'a demandé mon avis ?

Heureusement, j'ai du temps devant moi avant la guillotine. Cela aurait pu être pire ! Je prépare la relève. Ensuite, si c'est tout ce qu'il me reste à faire, je mourrai tranquille... Pour ressusciter dans un autre monde où je prendrai le risque de continuer à partager dans le secret l'Essentiel : œuvrer pour le bonheur. Alors, l'ONEM, on viendra me contrôler ?



Soignies : « Génération Active »...ment en recherche d'emploi

Milou
Defraene

En 1994, trois demandeurs d'emploi, membres du Centre des jeunes de Soignies (CSJ), prennent l'initiative de créer « Génération Active » (GA). Partant du constat simple et brutal que 14.000 personnes vivent la même situation qu'eux dans la région, ils retroussent leurs manches et s'organisent pour se donner des moyens collectifs de recherche d'emploi.

Ainsi, crise oblige, le Centre des jeunes élargit le champ de ses interventions et, fait unique en Communauté française, obtient des subsides du Fonds Social Européen pour financer ce nouveau projet. Grâce à ceux-ci, depuis avril 1997, l'équipe du CSJ s'est enrichie, d'une permanente. Sa mission : coordonner le groupe Génération Active, lui apporter un soutien informatif et logistique et assurer le développement du projet.

Les principes sont simples : entraide dans la recherche d'emploi, garantie de la meilleure information possible à cette fin, échange de « tuyaux », convivialité, le tout au moindre coût. Le lundi, dès 9 heures 30, Delphine, la permanente, assure l'accueil des membres de GA. Tous volontaires, sans limite d'âge, c'est le bouche-à-oreille, la lecture d'un dépliant de présentation ou l'information obtenue auprès de l'un ou l'autre service social qui les amène là. Commence alors le dépouillement des offres d'emploi : celles du Forem, des quotidiens ou des toutes-boîtes locaux. Les participants échangent leurs dernières expériences, se refilent des adresses... Si la pêche est bonne, on passe à la rédaction du CV ou du courrier de candidature. Au besoin, on se renseigne sur les démarches administratives à entreprendre, pour les derniers qui ont rejoint le groupe, notamment.

La logistique est offerte par le CSJ : ordinateur,

photocopieuse, téléphone et fax. Gratuits aussi les journaux, le papier à lettre, les enveloppes et les timbres. Depuis peu, l'asbl intervient également dans les frais de déplacement des membres de GA : pour se rendre aux réunions comme aux entretiens d'embauche...

L'après-midi, sur invitation des membres, une personne extérieure tient une séance d'information sur un sujet spécifique en rapport avec la recherche d'emploi. Après le débat, la journée se clôture par la préparation de projets individuels et collectifs.

« Car être actif c'est aussi comprendre - et agir sur - son environnement social, politique et économique. » Un des projets en cours consiste pour certains à participer à des groupes de travail régionaux sur les droits des minimexés et autres exclus du système, droit au logement, droit à la mobilité, accès à la culture... Et à fédérer les initiatives du genre dans la région. Des liens sont ainsi entretenus avec « Droits devant » à La Louvière.

Même quand les portes de GA sont fermées, Delphine s'active. A organiser les séances d'information du lundi après-midi selon les vœux des membres; à entretenir des relations de coopération avec le Forem, le CPAS, etc. ; à assurer la meilleure information possible ; à développer le projet. C'est ainsi qu'il est question de réaliser une connexion à Internet et d'exploiter intelligemment ce nouvel outil en le mettant au service du projet.

Enfin, elle offre un suivi plus individualisé à certains membres de GA. Le CSJ leur ouvre désormais ses portes les mardi et jeudi matin aussi : pour des retouches au CV, quelques renseignements pratiques, des conseils... Signe d'un certain succès de la formule.

Chômeur, pas chien

Jeudi 26 mars, 16h15. La Place St Lambert à Liège est noire de... contrôleurs du TEC ! Les gars et les filles du « Collectif sans Ticket » (issu de « Chômeur pas Chien ») hésitent : on la mène notre action ?

16h30... C'est décidé, on y va. On fonce chercher notre « aubette », copie « non-conforme » de celles dans lesquelles les agents du TEC vendent tickets et cartes de bus.

17h00... Dans l'ambiance assurée par des copains percussionnistes et jongleurs de rue, notre « aubette » est installée et la grande distribution de notre « carte de droit aux transports » commence; s'y adjoignent le tract d'explication (avec la carte à découper soi-même), la pétition ainsi que la lettre type à renvoyer au TEC ou à la SNCB en cas d'amende. Le tout, sous l'oeil parfois intrigué, souvent intéressé ou amusé de nombreux passants et celui, bienveillant,... des contrôleurs !

Le lendemain, on remet ça. A la gare des Guillemins. Plus exactement sur la bande de trottoir des arrêts de bus, en face. Parce que, paraît-il, une loi... de 1895 interdit de vendre ou de distribuer quoi que ce soit, même de l'information à moins de 20 mètres des entrées d'une gare ! On n'arrête pas le progrès !! Louis Michel, lui, visiblement l'ignore ou obtient des dérogations puisqu'il peut, lui, impunément distribuer son programme électoral à l'entrée même de cette même gare ! On n'arrête pas le PRL !!

Tout cela pour vous dire que le « Collectif sans Ticket » souhaite diffuser le plus largement possible la **carte de droit au transport** et sa démarche de désobéissance civile. Il vaut mieux nous retrouver au tribunal à 1.000 avec une amende chacun qu'à 20 qui en ont « récolté » 50 chacun !

Donc, si vous voulez des exemplaires de la carte, du tract, de la pétition, de la lettre de soutien à faire signer par des associations ou simplement des infos, contactez-nous vite au

« Collectif sans Tickets » (rue Pierreuse, 21 4000 Liège - tél: 04/344.58.88)

Roland Reuter

Par ailleurs, nous préparons une action « amnistie pour les détenteurs d'amendes » d'ici peu, ainsi qu'une grosse action à Liège, en mai, lors du passage des Marches Européennes et de la Caravane Intercontinentale. Pour plus d'infos, idem: contactez-nous.



Le Matin-10 mars 1999

Enfin, pour le plaisir et pour (re)régaler les lecteurs, cette photo qui prouve que les « décideurs » de ce pays ne sont pas intouchables ! A bon entendeur, salut.

A Voir :

CHOMEUR, PAS CHIEN !

Un film documentaire réalisé par André Darteville et Marie-Hélène Rabier.

Ce film décrit, en séquences courtes et sans commentaires, les mécanismes de l'exclusion des chômeurs par l'ONEM.

18 mai, 20h45, sur ARTE
20 mai, 21h00, sur RTBF 2
23 mai, 22h30, sur RTBF 1

Collectifs sans-emploi

Visites domiciliaires : histoire d'une loi

Collectif de
Défense des
Droits des
Allocataires
Sociaux
(CDDAS)
43, rue des
Anglais, 4000
Liège, tél. et
fax. : 04-
223.61.00, E-
mail : cddas@
yahoo.com.

La Constitution protège le citoyen, le gouvernement imagine des moyens de la contourner.

En très condensé, c'est l'image qui ressort à la lecture de l'arsenal législatif qui permet le traitement discriminatoire dont sont l'objet les bénéficiaires d'allocations de chômage en matière d'ingérence dans la vie privée.

1. La Constitution

L'article 1 de la Constitution ainsi que l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme consacrent l'inviolabilité du domicile et la protection de la vie privée.

Il peut être dérogé à cette règle et une certaine ingérence dans la vie privée peut être autorisée par la loi, Cette « ingérence autorisée » est cependant entourée de conditions très strictes.

L'analyse de la Ligue des Droits de l'Homme sur le sujet démontre clairement que ces conditions, par lesquelles il peut être dérogé au droit fondamental, ne sont pas respectées dans le cas qui nous occupe.

Notons particulièrement les garanties qui doivent être offertes pour que les particuliers soient prémunis contre les actes arbitraires de l'autorité. La procédure actuellement en vigueur permet à un simple fonctionnaire de pénétrer au domicile de l'allocataire sur base de « soupçons » qui peuvent se réduire à un coup de fil anonyme ou à une situation de famille particulière.

D'autre part, pour être qualifiée de nécessaire, la restriction d'un droit doit se justifier par un besoin social impérieux et par des motifs pertinents et suffisants, Il est nécessaire, en outre, que l'Etat ne dispose pas d'autres solutions moins contraignantes... Sans commentaires.

Pour plus de détails sur le thème de « l'ingérence autorisée », veuillez consulter le document émanant de la Ligue des Droits de l'Homme : « *Perquisitions et visites domiciliaires effectuées par les inspecteurs sociaux* », p 15 à 20.

2. La pratique et la loi

Plusieurs possibilités sont offertes aux agents de l'ONEM pour réaliser une visite domiciliaire.

Si la discussion porte actuellement sur la modification et l'extension de la loi du 16.11.1972 concernant l'inspection du travail, d'autres procédures préalables sont à la disposition des contrôleurs :

1) En général, l'inspecteur se présente au domicile du chômeur et argue du consentement de ce dernier pour effectuer la visite.

Ce consentement équivaut alors à une renonciation à la garantie constitutionnelle de l'inviolabilité du domicile. Le chômeur donne son accord au fonctionnaire et renonce ainsi à son droit ! Dans la plupart des cas, la crainte de l'autorité, la dépendance financière de la personne à l'égard de l'ONEM et la méconnaissance de ses droits suffisent à permettre la visite. C'est le cas le plus courant.

2) L'AR du 25.11.1991 portant sur la réglementation du chômage. Citons-en 3 articles qui se passent quasi de commentaires :

• art. 140 : « *Le directeur peut convoquer le chômeur au bureau du chômage ou l'inviter à attendre chez lui la visite du contrôleur du bureau du chômage. Le chômeur doit en être averti au moins deux jours ouvrables à l'avance* ».

• art. 70 : « *Le chômeur qui n'a pas donné suite à une convocation du bureau du chômage ou à une invitation à attendre chez lui la visite d'un contrôleur comme prévu à l'art.140 est exclu du bénéfice des allocations* » .

• art. 156 : « *Le chômeur qui met obstacle au contrôle de l'inspecteur social est exclu du bénéfice des allocations pendant 4 semaines au moins et 13 semaines au plus. En cas de récidive, la durée de l'exclusion ne peut être inférieure au double de la précédente, sans dépasser 26 semaines* ».

3) En cas le refus de la procédure décrite en 1) par le bénéficiaire, intervient le texte en discussion actuellement. Le texte de base est l'art. 4 de la loi du 16.11.1972 concernant



l'inspection du travail qui dit ceci : « Les fonctionnaires habilités peuvent, pendant l'exercice de leur fonction, pénétrer dans les locaux habités entre 5 et 21h moyennant l'autorisation préalable du tribunal de police ».

C'est cette loi prévue dans le cadre de l'inspection du travail qu'il s'agit de modifier et d'étendre formellement aux visites des inspecteurs de l'ONEM. L'Art. 73 de l'avant-projet de loi relatif au plan d'action belge pour l'emploi initié par Miet Smet proposait : « En outre, les inspecteurs sociaux peuvent, moyennant autorisation du tribunal de police, pénétrer entre 6 et 20h, dans les locaux habités par des bénéficiaires d'allocations sociales dont ils peuvent raisonnablement supposer qu'ils ont contrevenu aux dispositions relatives à l'octroi d'allocations sociales. Dans ce cas le contrôle doit être effectué par 2 inspecteurs au moins ».

3. La dernière mouture

Suite aux débats initiés par le député Ecolo Thierry Detienne, les syndicats, plusieurs collectifs de défense des droits des chômeurs, la Ligue des Droits de l'Homme... et relayés par une grande partie de la presse, les partis francophones de la majorité ont tenu à apporter à ce texte des modifications.

La dernière mouture, approuvée par les partis de la majorité et le gouvernement, est, du moins en apparence, adoucie.

Elle préconise la convocation de la personne au bureau du chômage par écrit et au moins 10 jours à l'avance. Si le chômeur ne répond pas à la convocation sans justification suffisante, l'inspecteur pourra se présenter à son domicile pour une visite moyennant l'accord écrit de l'occupant.

Si le chômeur répond à la convocation mais que des doutes (?) subsistent quant à l'exactitude de ses déclarations, une visite pourra avoir lieu, toujours moyennant autorisation écrite du bénéficiaire ou autorisation du président du tribunal du travail en cas de refus.

Enfin, PAR DÉROGATION à ce qui est précisé plus haut, l'ONEM pourra, s'il dispose d'éléments « sérieux et concordants » dont il



ressort que la déclaration de situation familiale pourrait être inexacte, introduire une demande auprès du tribunal du travail afin de pénétrer dans les locaux habités.

Ce texte n'est en rien rassurant. Même si, en principe, la procédure préconise la convocation au bureau du chômage, il ne rend en rien illégale la visite « surprise » décrite en 1). La convocation se ferait alors en cas de refus de ce premier essai de visite. En outre, le dernier chapitre permet de court-circuiter toute la procédure sur base d'éléments sérieux et concordants estimés tels par l'ONEM.

Ce texte, au lieu de réduire les possibilités de visites domiciliaires en assoit le principe comme moyen unique et efficace de vérifier une situation de famille. Il n'ôte en rien le caractère discriminatoire de la loi à l'égard d'une catégorie sociale, déjà fragilisée par ailleurs, et souvent peu encline à faire valoir ses droits face à l'organisme qui lui procure son seul moyen de subsistance.

A l'instar de la Ligue des Droits de l'Homme, nous voulons également souligner le problème d'inflation législative et l'adoption de mesures sous l'impulsion du gouvernement, telles que les loi-programmes : ces dernières privent l'adoption des lois des délibérations nécessaires pour qu'elles soient le résultat d'un réel débat démocratique.



Le Réseau des Consommateurs Responsables

Antoinette
Brouyaux.

Le Réseau des Consommateurs Responsables (RCR) existe depuis environ un an, et est à présent constitué en ASBL. Parmi ses membres, aussi bien des personnes privées que des personnes morales, telles que Triodos, le CRIOC, Solidarités et Alternatives Wallonnes, Inter-Environnement Wallonie et Bruxelles, Max Havelaar, les Magasins du Monde OXFAM, la CNE, le GRESEA, SOS Faim, etc.

Ce réseau a pour objet l'échange et la diffusion d'informations sur les conditions sociales et environnementales de production des biens que nous consommons. Mais le RCR entend aussi organiser des campagnes de sensibilisation à certains thèmes, touchant à l'alimentation dans un premier temps.

La première campagne concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM). Tout d'abord, leur étiquetage : quoi qu'on pense de la technologie transgénique, est-ce qu'on pourrait savoir d'abord ce qu'on achète et ce qu'on mange ? Qu'on ait au moins le choix ! La première revendication du RCR est donc la liberté du consommateur d'adopter le principe de précaution.

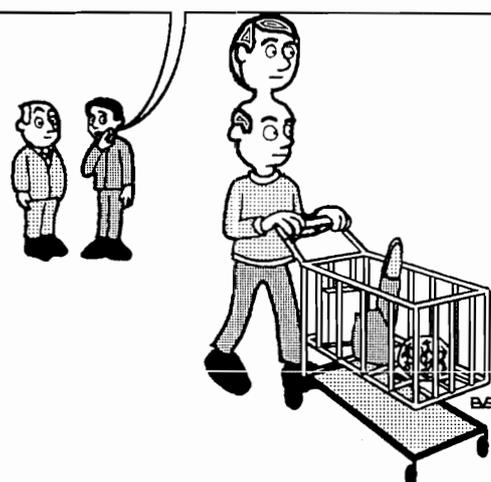
Si les OGM représentent encore pour nous quelque chose de mystérieux quant à leurs conséquences sur la santé, pour ce qui concerne l'environnement et les intérêts socio-économiques en jeu, plus aucun doute n'est permis : les risques systémiques des cultures transgéniques sont de plus en plus souvent dénoncés par les groupes de pression, à savoir que des cultures de maïs ou de blé transgénique peuvent « contaminer » les champs cultivés aux alentours par des agriculteurs opposés aux OGM, ce qui est le cas par exemple des agriculteurs bios. Ce qui signifie qu'à l'avenir il sera de plus en plus difficile et aléatoire de limiter les expériences des cultures transgéniques pour pouvoir en observer les conséquences.

Phénomène irréversible, aux conséquences incalculables... Et au nom de quels intérêts ? Des intérêts économiques bien sûr. De plus en plus de voix s'élèvent pour fustiger les comportements malhonnêtes de sociétés telles que Monsanto, Novartis, ou Nestlé, occupées

à jouer des coudes pour obtenir le monopole de l'agro-business au niveau mondial... au détriment des paysans, des consommateurs, bref de tous les citoyens de la planète.

Le « progrès biotechnologique » le plus contestable : le transgène tueur surnommé ironiquement « Terminator », et dont le brevet a été racheté par Monsanto. Ce transgène est destiné à rendre stériles les semences après la première récolte, pour que les agriculteurs soient forcés de racheter des semences chaque année.

Ne devrions-nous pas aussi refuser les clients génétiquement modifiés ?



Les arguments socio-économiques et environnementaux sont sans doute ceux qui ont le plus de poids, dans la balance des groupes de pression qui s'insurgent contre la dissémination des OGM dans l'alimentation. Dans la foulée de la campagne « Vêtements Propres », il est de mieux en mieux admis que de nombreux consommateurs se soucient des conséquences sociales et environnementales de leurs achats. Il ont droit pour le moins à une information leur permettant de faire des choix conformes à leur éthique ... et prudents pour leur santé !



C'est pourquoi le Réseau des Consommateurs Responsables, après avoir interpellé les responsables politiques, a lancé une « lettre de campagne » sur les OGM, où vous tous, consommateurs, êtes invités à interpellier les gérants de votre grande surface préférée. Certaines chaînes comme Delhaize en Belgique ou Carrefour en France ont déjà annoncé à leurs clients soucieux de ne pas consommer « OGM », qu'elles mettraient tout en oeuvre pour les satisfaire. Il faut maintenir la pression, pour que de telles déclarations soient à présent suivies de démarches concrètes de la part des distributeurs, en vue du contrôle et de la sélection des filières de production.

En novembre 1999, les ONG de développement belges vont mener une campagne de sensibilisation de l'opinion publique sur les conséquences de cette évolution de l'agro-business, pour les paysans du sud. « *Qui prépare la soupe* » permettra aux consommateurs de mieux appréhender les grands débats mondiaux sur l'avenir de l'agriculture qui se dérouleront au sein même de l'Organisation Mondiale du Commerce, à l'occasion du Millenium Round. Mot d'ordre des ONG, relayé par le RCR : sécurité et souveraineté alimentaire des états, au nord comme au sud de la planète ...

Vous pouvez vous procurer la lettre de campagne du Réseau des Consommateurs Responsables, ou toute information sur cette association à l'adresse suivante : rue des Chevaliers, 18 - 1050 Bruxelles - tél. 02-547.06.24 ou 547.06.31

Quand la pensée s'arrête...

Notre univers médiatique se caractérise par une vaste pensée unique autour de thèmes mille fois rabâchés es lois du marché, l'Europe économique, la mondialisation heureuse, mais aussi l'acceptation du monde comme il est (réveil du bouddhisme laïc ou de la pensée stoïque); quand ce n'est pas le mirage d'un épanouissement facile à coup de slogans vaguement psychologiques.

Le prêt-à-penser envahit notre monde consommateur insidieusement, subrepticement. Deux ouvrages récents dénoncent heureusement cet état de fait.

« **LES NOUVEAUX CHIENS DE GARDE** », **Serge Halimi** (Liber-Raisons d'agir, 1997)

Serge Halimi, du « Monde Diplomatique », a sorti un petit livre à lire absolument pour se réveiller de cette mauvaise hypnose collective.

« Les nouveaux chiens de garde » nous invite à une ballade assez hallucinante dans le monde journalistique français. Après l'avoir lu, vous serez plus vigilant(e) et apte à détecter la soft idéologie qui parcourt le propos des experts (ceux qui savent) et de leurs relais médiatiques incontournables, eux-mêmes propriété des chantres du pancapitalisme.

La pensée se fige quand on tient pour vérité ce qui est une construction, pour description ce qui est un modèle... Le piège étant bien sûr de mettre sur un piédestal et de tenir pour « vérité nouvelle », la dénonciation compensatrice et nécessaire.

Autre ouvrage, plus subtil :

« **LES PIETRES PENSEURS** », **Dominique Lecourt** (ed. Flammarion, 1998)

Dominique Lecourt y dénonce une pensée qui ne va pas au-delà d'elle-même, à travers une critique lucide des nouveaux philosophes des années 1970 à 2000 (de Bernard Henri Lévy à André Comte Sponville). En effet, il ne suffit pas de dénoncer ou de présenter mais d'amener l'autre à penser par lui-même (donc forcément différemment !).

Ça fait plaisir de voir le cocotier secoué ainsi, dans une époque de frilosité conceptuelle et d'absence de débats généralisée. Un « penseur » qui ne permet pas à son lecteur de le quitter, d'entrer dans une rupture créatrice, une révolte intime (retour sur soi) est un imposeur (voir un imposteur). Surtout lorsqu'il est médiatiquement et systématiquement proposé dans une logique d'objet à consommer...

L'art de la controverse est à réinventer, ou c'est peut-être un début. Qu'en pensez-vous ?

Christian Lestienne

Le vote automatisé : danger pour la démocratie ?

*Nabil Antoun, membre de "Pour EVA", association Pour une Ethique du Vote Automatisé, 104 rue Fransman, 1020 Bruxelles
Tel / fax : 02-513.55.25, Gsm : 075-80.74.60*

Pourquoi aborder ce thème dans notre journal ? Cette question, le comité de rédaction se l'est posée. Les élections, moment fort de la démocratie représentative, sont aussi le moment où nous pouvons influencer par notre voix les prochains choix politiques, et mettre ainsi en cause les diktats de la pensée unique. Car la lutte contre l'exclusion, pour l'emploi et les revenus pour tous passe par l'exigence d'autres choix politiques. Le système du vote automatisé, mis en place depuis quelques années, pourrait favoriser les fraudes, tant décriées dans d'autres pays. Il échappe aussi au contrôle des citoyens. Nous avons voulu donner la parole dans ce journal à Nabil Antoun, qui se bat sur ces questions depuis plusieurs années. Sachez qu'il est disposé à participer à un débat si cela vous intéresse. Manifestez-vous au secrétariat du collectif, en téléphonant à Claudine Collin, au 02-646.46.33.

1. Vote automatisé : un autre regard

A l'approche des élections il est peut-être bon de rappeler comment se déroule le scénario des scrutins à l'aide du vote automatisé :

- Vous recevez une carte magnétique (« le bulletin ») sur laquelle vous ne savez pas ce qu'il y a ;
- Dans l'isoloir, vous confiez votre « bulletin » à un ordinateur (« la machine à voter ») ;
- Vous indiquez votre choix sur l'écran ;
- L'ordinateur vous rend votre carte et vous ne savez toujours pas ce qu'il y a dessus ;
- Ensuite devant les assesseurs, vous confiez votre carte magnétique à un autre ordinateur (« l'urne électronique ») qui l'avale... Votre vote est consommé...

C'est souvent pour connaître un point de vue « radical » sur le vote automatisé que l'on me questionne, cette qualification m'a interpellé et j'ai donc décidé d'expliquer cette « radicalisation ». Parti d'une simple curiosité « technique », me voilà farouche défenseur du traditionnel bulletin papier et par conséquent détracteur du vote automatisé !

Pourquoi cette attitude nette et simple ? Certains diront simpliste, allergique, paranoïaque... Tout simplement parce que la double interrogation à propos de tout scrutin devrait être : est-il transparent et permet-il au simple citoyen de participer à sa surveillance ?

Si vous acceptez qu'une des réponses soit « non », le débat est clos et cet article est inutile. Par contre si vous pensez que les deux réponses doivent être positives, alors le vote automatisé pose un problème éthique, un problème de principe... et non « technique ».

En effet, n'importe quel système « technique » introduit, entre votre choix et la nouvelle sorte de « bulletin », un « langage » sophistiqué incontrôlable par l'électeur moyen et nous devons alors nous en remettre à une « élite » seule capable de vérifier et de surveiller ces systèmes... C'est comme si vous « confiez » votre choix à un fonctionnaire, qui vous garantirait qu'il a bien noté votre vote dans un « langage secret » et sur un support que vous êtes incapable de lire... Si cela vous convient, alors faite confiance et tout ira bien...

Mais sachez tout de même que si vous vouliez vérifier la programmation de ces systèmes, le Ministre de l'Intérieur s'y oppose. Bien que la Commission d'accès aux documents administratifs m'ait donné raison et n'ait pas compris que le Ministère de l'Intérieur me refuse la transparence, le Ministre a maintenu son refus... J'ai dû faire appel au Conseil d'Etat pour trancher le litige...

Mais de toute façon, cela nous écarte du vrai problème : car même si la publicité est admise et que vous faites partie de l'intelligentsia capable de vérifier ces machines, est-il juste en démocratie que « le petit électeur commun » ne soit plus en mesure de participer à la surveillance des scrutins ?

2. Un système incontrôlable

Au fil des années, des actions et des discussions à tous les niveaux, la question s'est simplifiée : les scrutins peuvent-ils échapper au contrôle du « simple » citoyen ? Au point que la réponse devient, me semble-t-il, toute simple et évidente : NON ! Déléguer ce pouvoir à une

poignée d'experts que nous ne pouvons pas contrôler peut mener à des catastrophes... Alors qu'avec le système classique de scrutin, la diversité et le caractère « hasardeux » du choix des assesseurs ainsi que la transparence sont des garanties contre des dérapages de grandes ampleurs...

Bien sûr qu'il y a parfois des tricheries « populaires » autour des tables de dépouillement. Elles sont minimales et vont dans tous les sens au point de « s'auto-compenser ». Par contre, une tricherie au niveau des machines à voter ou des urnes électroniques pourrait atteindre des proportions très importantes et elle se ferait dans la seule direction que déciderait le « spécialiste » tricheur...

Alors, si vous voulez faire confiance à une « élite », seule capable de comprendre et de vérifier ces systèmes, et si vous croyez que la brebis galeuse (clonée ou pas...) ne fera jamais son apparition dans ce domaine, ne réagissez pas ! Par contre, si vous croyez que l'on ne badine pas avec votre voix, il y a moyen de changer les choses et cela, bien avant le scandale.

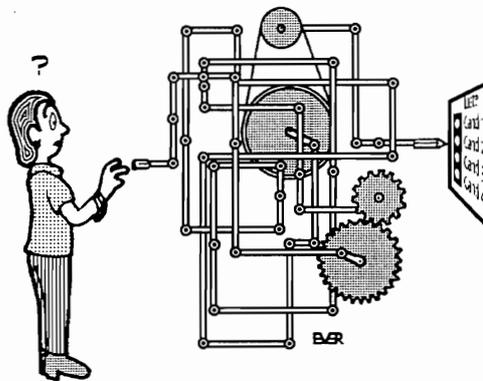
3. Le vote automatisé remis en question par la commission de l'intérieur

A force d'actions, « Pour EVA » a tout de même obtenu l'introduction de la lecture optique du bulletin traditionnel (cf. Conseil d'Etat et l'émission « Cartes sur table », où nous suggérions cette solution avant que le gouvernement ne la considère).

Il est vrai que si l'on veut changer des choses, il ne suffit pas de le vouloir. Voyez l'exemple de ce qu'un député de la commission de l'intérieur affirmait à la presse dernièrement : « *l'avis majoritaire de la commission était d'en revenir au vote papier...* » Mais alors, pourquoi avoir gardé le vote automatisé ? Il n'y a que deux réponses possibles à cette énigme : « Ce n'est pas vrai ! » ou « C'est vrai mais..., on a rien fait ! »

Dans le premier cas, il n'y a rien à ajouter; dans

le deuxième cas, il faut conclure que vouloir n'est pas suffisant, il faut aussi lutter... Lutter contre quoi ? Contre la mode, contre l'inertie, contre les lobbies (les chiffres des dépenses sont connus...), contre ces attaques incessantes et très discrètes pour miner la démocratie, contre la honte de s'être trompé (en 1994, ils étaient 166 pour le vote automatisé, 13 s'étaient abstenus et aucun n'était contre !)



4. Le vote est notre seul pouvoir réel en démocratie

Il n'y a aucun compromis acceptable : nous devons rester entièrement maîtres de notre bulletin. Si vous n'avez pas envie d'y travailler, attendez le scandale, ça changera après... peut-être !

Mais si vous ne voulez pas prendre ce risque, n'hésitez pas à nous contacter, à reproduire le débat, à nous demander des conférences, à y venir... et surtout harcelez vos élus, nous avons mis au point des lettres types. Ne nous a-t-on pas dit que la majorité des commissaires était pour un retour au vote papier ? Alors, mettons les devant leurs responsabilités...

Je continue de rêver (activement) qu'il y a un moyen d'infléchir le cours des choses. C'est tout de même mieux que d'attendre le cauchemar, non ? N'oubliez pas qu'à Anvers, alors que tout

A lire... A débattre

le monde s'accorde à dire qu'il n'y a pas un Anverso sur trois qui soit d'extrême droite, le résultat des urnes nous a tout de même révélé cette « réalité ». Le vote automatisé venait d'y être instauré... coïncidence ? Aux prochaines élections, Bruxelles sera entièrement automatisée...

5. A ce stade, que faire ?

Tout d'abord il ne m'appartient pas de trouver des solutions techniques à un problème que le Législateur a créé : le vote automatisé. L'erreur initiale de nos dirigeants a été de ne pas définir convenablement le problème que pose le vote manuel (si tant est qu'il en pose un) et surtout de n'avoir pas défini « le cadre » dans lequel on pouvait trouver la solution au « problème ». Trouver des solutions doit toujours se faire en définissant les principes qu'elles doivent respecter car, à la limite, si les élections posent un quelconque problème on pourrait décider de s'en débarrasser tout simplement, se serait rapide et de plus, gratuit...!

Nos dirigeants ont préféré dépenser plus d'un milliard pour se passer des assesseurs (ou « passer par dessus » les assesseurs...) c'est-à-dire vous. Nos calculs nous font prévoir une dépense annuelle d'un milliard pour nous « inviter » à rester chez nous et surtout pour ne pas venir surveiller nos scrutins (il ne faut oublier que les systèmes informatiques ont une durée de vie très courte).

N'aurait-il pas été plus utile et plus constructif avec de tels moyens, de nous motiver et nous réapprendre à participer davantage à notre démocratie par esprit de citoyenneté et non par esprit de lucre comme le suggère la mesure d'augmentation récente d'indemnité (250 FB à 1000 FB) pour les quelques assesseurs « fantoches » qui subsisteront ... ?

Si ce combat vous intéresse, gardez-le simple :

- Le peuple doit garder le contrôle sur les scrutins ;
- Le vote automatisé ne le permet pas, il doit donc être aboli ;
- Demandez à nos représentants l'abrogation de la loi organisant le vote automatisé : en effet, aux prochaines élections nous serons deux groupes : les « manuels » et les « automatisés ». Cela est en contradiction avec l'article 10 de la Constitution : « nous

sommes égaux devant la loi ». Vous êtes alors en droit de faire appel au Pouvoir Judiciaire pour demander l'annulation des élections sur base de la violation d'un principe constitutionnel. Puisque le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif, n'ont pas voulu entendre raison, il nous reste encore la possibilité de faire intervenir le Pouvoir Judiciaire dans l'espoir qu'il ai gardé son indépendance.

Et si le doute à ce propos commence à me tarauder, c'est que nous avons vu une force de l'ordre (la gendarmerie) passer du Ministère de la Défense à celui de l'Intérieur et une autre (la police judiciaire) du ressort du Ministère de la Justice convoitée (avec la réforme des polices) par le Ministère de l'Intérieur...

Lorsque, de plus, je constate que, grâce au vote automatisé, le contrôle de la naissance du Pouvoir Législatif (la désignation de nos représentants) est enlevé des mains du Peuple au profit du Ministère de l'Intérieur...

Cela devient inquiétant et pourrait presque prendre une certaine cohérence globale de l'émergence de...

Mais trêve de politique fiction ! Quelques soient nos petites craintes et paranoïas individuelles, la seule chose qu'il faut retenir c'est que, dans une démocratie, les scrutins doivent toujours relever du contrôle du citoyen.

N'hésitez pas à reproduire le débat, nous organisons des conférences-débat « à la demande ».

L'exclusion des chômeurs

Depuis deux ans, des allocataires sociaux ont fait entendre leur voix en Belgique. Plus précisément, ils se sont indignés publiquement des mesures réglementaires ayant pour objet de réduire leurs droits en sécurité sociale.

Notons que ce que l'on en vient à appeler les cris des « sans » (sans-abri, sans-papiers, sans-travail) n'est pas une spécificité belge : c'est dans la plupart des pays d'Europe occidentale qu'ont émergé ces mouvements.

Il est remarquable que la critique sociale soit issue de la marge. L'action des chômeurs ne doit pas être perçue que comme un phénomène de mode, elle est le signe d'une désespérance (relative mais réelle) de la population des allocataires face à un état-Providence qui peine à équilibrer ses recettes et dépenses, et dont la politique sociale se révèle de plus en plus budgétaire.

Il n'y a guère, la majorité de la population considérait encore que les allocations de chômage étaient un droit et que dès lors qu'elles étaient versées, le droit de les percevoir était indéfini dans le temps. Or on se rend compte actuellement que l'octroi des allocations de chômage est conditionné à différents critères et que les motifs d'exclusion sont devenus très souples.



L'article 80 est déjà mieux connu du public : il s'agit de l'exclusion des chômeurs cohabitants ayant chômé plus d'une fois et demie la durée moyenne de chômage de leur région (l'âge et le sexe étant pris en considération). Notons que les conditions d'exclusion prennent parfois en compte les ressources du ménage¹.

Il y a en fait 24 motifs différents d'exclusion, les sanctions différant en fonction de ceux-ci. (Notons l'art. 79 § 5 : « Chômeur ne se présentant pas à l'ALE »). Voici les chiffres nationaux fournis par l'ONEm, sous forme de tableau².

Année	Chômage pour circonstances dépendantes de sa volonté	Sanctions administratives	Chômage de longue durée	Total
	17 motifs existants	6 motifs existants	motif unique : l'article 80	
1993	19.507	10.802	35.886	66.195
1994	21.723	14.665	21.230	57.618
1995	19.319	14.370	22.274	55.963
1996	16.560	15.221	32.044	63.825
1997	16.413	15.691	18.903	51.007
				294.608

Source : ONEm STAT.11

Prédrag Grcic

(1) NDLR : Comme le rappelait récemment Melle Baukens (ONEm, Ecran témoin RTBF, février 99), les cohabitant(e)s dont les revenus du ménage sont inférieurs à 650.000 FB ne peuvent être exclu(e)s du chômage.

(2) Les personnes qui souhaitent des données plus précises peuvent consulter les chiffres officiels au service Documentation de l'ONEm, 9 Boulevard de l'Empereur à 1000 Bruxelles.

A lire... A débattre

Le bout du tunnel pour les personnes surendettées...⁽¹⁾

Brigitte Poulet

(1) Toutes les informations sont tirées, avec l'aimable autorisation du service Presse du journal, de l'article paru dans "BUDGET & DROITS", février 1999, n°143.

Une **nouvelle loi sur le surendettement** est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 99. Cette loi tend à protéger les particuliers qui se retrouvent dans une situation d'endettement inextricable par une procédure appelée « règlement collectif des dettes ».

Pour bénéficier de ce règlement, il faut remplir 4 conditions :

1. être une personne physique (et non pas une personne morale). Les sociétés et les commerçants en sont donc exclus, mais pas les agriculteurs ni les personnes qui exercent une profession libérale, par exemple.
2. être domicilié en Belgique
3. ne pas être en état de manière durable de payer ses dettes
4. n'avoir pas organisé manifestement son insolvabilité.

Pratiquement :

La demande doit être adressée au « juge des saisies » de la localité du domicile. Pour cela, il faut déposer (c'est gratuit) une « requête » au greffe du tribunal de 1^o instance.

Cette requête doit obligatoirement comporter certains renseignements pour être prise en compte. Pour la rédiger, on peut éventuellement faire appel à un service de médiation de dettes agréé ou à un avocat pro deo.

La procédure :

Si le juge accepte la requête, il désigne un « médiateur » de dettes qui proposera un plan d'apurement aux créanciers. On parle alors de remboursement négocié à l'amiable.

Si le plan n'est pas accepté par tous les créanciers, le juge impose son plan de remboursement qui devra obligatoirement traiter de façon égalitaire tous les créanciers.

Si c'est possible, les remboursements s'étaleront sur une durée de 5 ans. S'il est évident que tout ne pourra pas être remboursé dans ce laps de temps, le juge peut décider d'une remise de dettes. Elle n'aura lieu qu'à la fin du plan, pour autant que les conditions aient été respectées par la personne endettée.

Remarques :

Dès que la requête est acceptée par le juge, aucune saisie directe ne peut plus être organisée par un créancier. Mais les finances de la personne endettée sont entièrement gérées par le médiateur (sauf les dépenses courantes).

Le plan d'apurement doit permettre à la personne de vivre, mais il peut être pénible à respecter : le juge peut éventuellement obliger à un remboursement mensuel supérieur à la somme qui peut être théoriquement saisie.

Auparavant, les créanciers les plus rapides à organiser une saisie étaient bien souvent les seuls remboursés; avec le règlement collectif, le partage des liquidités disponibles est équitable.

Pour plus de renseignements s'adresser au Tribunal de 1^{ère} instance de votre ressort.

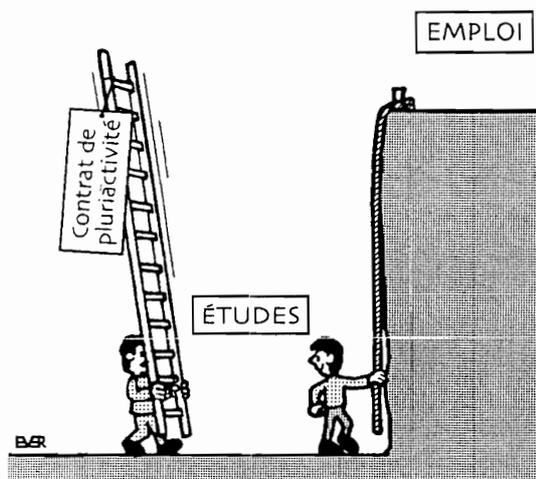
Les adresses des médiateurs de dettes agréés peuvent être obtenus notamment :

- aux CPAS en région Bruxelloise
- au 0800.11901 en région Wallone
- au 080-28.08.50 en Communauté germanophone

Proposer à tous les jeunes un contrat de pluriactivité

Lorsqu'ils sortent des études, les jeunes, titulaires ou non d'un diplôme, se sentent souvent perdus et démunis. S'ils ne disposent pas d'un emploi tout de suite, la joie d'être libérés de leur scolarité risque de les quitter très vite. Ils appréhendent difficilement une dépendance. Ils redoutent les démarches administratives et d'accès à l'emploi complexes.

Le passage entre formation et vie active n'est pas organisé. Le relais qui devrait normalement, s'il était préparé, s'effectuer en douceur, est souvent brutal ou n'a pas lieu. L'indépendance est également un sujet sensible pour de nombreux jeunes. En effet, la plupart d'entre eux souhaiteraient, au moins à la fin de leur parcours scolaire, être autonome et indépendant.



Or, aujourd'hui, la situation qu'ils vivent ne leur permet pas de s'engager dans cette voie. La situation administrative et statutaire qui leur est offerte de « stagiaire d'attente » ne leur donne, en effet, droit à aucun revenu et cela, pendant neuf mois, s'ils ont moins de vingt-cinq ans, et durant une année, s'ils sont plus âgés. Passé cette période, ils perçoivent des allocations appelées « allocations d'attente ».

Figurants statistiques de politiques d'insertion souvent incohérentes, les jeunes tentent à tout

le moins de décrocher une place sur le carrousel. Et si on ne leur demande pas souvent ce qu'ils aimeraient faire pour amener leur pierre à l'édifice général, on les consulte encore moins sur le type d'architecture qu'ils voudraient mettre en place et au sein duquel ils seraient désireux d'évoluer.

Face à ce constat, il est primordial de trouver une alternative satisfaisante pour tous les jeunes, qui s'inscrive dans une logique de participation et d'insertion.

Proposition : L'autorité publique propose à tout jeune entre 18 et 30 ans un « contrat de pluriactivité » lui garantissant l'accès à un ensemble varié d'activités (dont une activité professionnelle), un statut et un revenu.

Ce contrat entre le jeune et une autorité publique concrétise la responsabilité de la société dans son ensemble face à l'intégration et à la participation du jeune à la vie économique et sociale. Il s'inscrit dans la volonté d'appliquer, parmi d'autres dispositions, l'article 23 de la Constitution belge relatif au droit au travail et les articles 23 à 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme concernant le travail et l'éducation.

Ce contrat de travail à part entière, d'une durée initiale d'un an - renouvelable une fois - est négocié puis conclu entre une autorité publique (État, Région, Communauté, pouvoir local) et le jeune par l'intermédiaire du Comité Subrégional de l'Emploi compétent pour le bassin d'emploi concerné en Wallonie et par une structure équivalente à Bruxelles. Ce contrat de pluriactivité est soumis à toutes les protections et modalités du droit du travail et de la sécurité sociale.

Les activités qui peuvent faire partie du contrat doivent être variées : formations diverses, emploi au sens propre, lancement/développement d'une activité d'indépendant, activités auprès d'associations /d'organisations culturelles, de jeunesse, sportives... Si le contrat de pluriactivité doit comprendre plusieurs activités, il est bien évident que chaque jeune ne devra pas effectuer toutes ces activités; deux activités parfois suffisent. C'est lors de la négociation du contrat que son

Ont notamment participé de manière active à la rédaction du texte :
Marie-Thérèse Bouchat,
Philippe Defeyt et
Philippe Henry.

A lire... A débattre

contenu exact sera précisé ainsi que l'organisation des activités dans le temps, en fonction des désirs du jeune, des atouts qu'il peut mettre en valeur et des activités possibles dans sa région (voire à l'extérieur de celle-ci). Le contrat de pluriactivité ainsi défini ne serait pas une obligation mais un droit ouvert à

chaque jeune.

Le contrat de pluriactivité intégrerait en les articulant les mesures et dispositifs existants tels les mesures d'aides à l'emploi destinées aux jeunes, les stages jeunes (AR 230), les contrats de stage de certaines formations, les formations en alternance, les parcours

Exemple : technicien agricole sans travail, 24 ans

	Aujourd'hui	Si contrat de pluriactivité
Activités	<p>Sans activité après avoir suivi un graduat en « Technique et gestion agricoles », ce jeune ne sait ce qu'il peut entreprendre sans</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. risquer d'être soupçonné de travailler en « noir » (s'il donne un coup de main à l'un ou l'autre) ; 2. perdre sur le long terme les « avantages » acquis (ex : temps de chômage comptabilisé pour accéder à certains emplois « aidés »...) s'il reprend une formation ou s'il accepte un emploi de 2 ou 3 semaines. 	<p>Étant donné ses centres d'intérêt, le jeune s'engage dans un contrat de pluriactivité impliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de travailler dans une réserve naturelle deux jours par semaine durant 8 mois sur l'année (mars à oct) • de travailler pour deux (petits) horticulteurs trois jours et demi par semaine durant les mêmes 8 mois
Revenu	<p>Allocations d'attente taux cohabitant : 11.648 F/mois.</p> <p>Le jeune habite chez les parents de sa copine (encore étudiante) et en est donc, financièrement, un peu dépendant. Bien que désirant un logement séparé, il pense que les allocations d'isolé au chômage (17.316 F/mois) ne seraient pas suffisantes pour couvrir ses besoins.</p>	<p>43.343 F (revenu brut) Environ 31.000 F net</p>
Statut	<p>Demandeur d'emploi. Allocations d'attente.</p>	<p>Contrat normal d'un an, renouvelable 1 an. Si pas d'emploi après cette durée, allocations de chômage normales.</p>
Perspectives	<p>Peu de possibilités de faire face à sa situation actuelle (engagements peu fréquents dans le secteur agricole et agro-alimentaire – concurrence forte des ingénieurs agronomes) tout en restant investi dans le secteur choisi. Désarmé pour créer son propre emploi. Désarmé pour acquérir une pratique de terrain. Difficultés d'entreprendre.</p>	<p>Plusieurs portes peuvent s'ouvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer son propre emploi si l'expérience vécue est concluante ; • travailler avec les deux exploitants et d'autres qui auront entre-temps créé un groupement d'employeurs ; • trouver un emploi dans le domaine de la conservation du patrimoine si l'expérience est concluante.
Pour la collectivité	<p>Les coûts économiques et sociaux du chômage des jeunes sont importants. Or, une partie des produits alimentaires qui pourraient être produits localement sont importés (souvent de qualité moindre, coûts économiques et écologiques du transport,...), notre patrimoine est laissé à l'abandon,...</p>	<p>Entretien des réserves naturelles, intérêt d'impliquer les jeunes dans la conservation du patrimoine naturel, permettre aux deux exploitants locaux qui ont besoin d'être aidés pendant les périodes intenses de bénéficier du travail d'un jeune « motivé ».</p>

d'insertion, etc. en améliorant tout ce qui peut l'être et en associant étroitement les acteurs impliqués dans ces différents dispositifs, notamment les commissions d'accompagnement. Il ne s'agit donc pas d'ajouter une nouvelle filière supplémentaire à ce qui existe déjà, mais plutôt de réarticuler un certain nombre de propositions existantes, en les formalisant dans un contrat clair pour le jeune et pour les utilisateurs.

Le jeune qui aura choisi d'effectuer un contrat de pluriactivité avant la fin de son stage d'attente passerait automatiquement à un régime d'allocation de chômage plein et entier à la fin de son contrat de pluriactivité. En cas de rupture en cours de contrat, le stage d'attente et les allocations d'attente sont dus. Les jours prestés dans le cadre du contrat sont comptabilisés pour la période du stage d'attente.

Les objectifs qui ont présidé à l'élaboration de cette formule sont de :

1. Permettre au jeune de participer au développement de la société.
2. Donner au jeune l'occasion d'acquérir une expérience variée.
3. Faciliter le passage entre le monde scolaire et le monde du travail.
4. Sortir le jeune d'une dépendance financière envers ses proches (parents, conjoint...).
5. Contribuer à la mise en place d'une meilleure « égalité des chances » entre les jeunes en leur offrant à tous, via cette première pluri-expérience, un capital de relations et d'atouts pour poursuivre, par la suite, leur propre itinéraire¹.
6. Éviter une partie de l'échec scolaire en permettant au jeune de trouver plus rapidement sa voie, notamment en lui donnant la possibilité de poursuivre une formation tout en commençant à travailler.
7. Encourager les entreprises à s'impliquer directement dans la formation continue.
8. Reconnaître, progressivement, le bienfait et l'utilité, pour les individus et la collectivité, d'autres activités que les activités professionnelles.

(1) : *Les inégalités d'aujourd'hui ne sont, en effet, plus simplement des inégalités de structure - entre groupes sociaux bien définis - mais sont également 'intracatégorielles' et dépendent des trajectoires de chacun.* P. Rosanvallon explique les causes de ces nouvelles inégalités dans un article intitulé « Du statut social aux trajectoires de vie », in *Sciences Humaines* n°72, mai 1997.

LE DROIT D'ETRE ACTIF

Pour une écologie du temps

Th.M. Bouchat, Ph.Defeyt

Pourquoi et comment assurer à tous le droit d'exercer ?

Cherchant à faire évoluer le débat de l'emploi vers la pluriactivité et, par la même, d'une logique d'insertion vers une logique de participation, les auteurs veulent, à travers les différentes propositions concrètes qu'ils avancent, permettre à chaque citoyen de bénéficier d'un emploi du temps convenable et pas seulement d'un emploi convenable.

Certaines de ces propositions peuvent, certes, contribuer à lutter contre le chômage mais elles garderaient fondamentalement toute leur pertinence si l'on se trouvait plongé dans une société de plein emploi.

Leurs propos visent avant tout à appréhender les activités humaines dans leur diversité et leur globalité.

Editions Quorum, 112 pages, 540 FB (commande par fax au 071-50.55.12, ou par la poste : 61, Allée Pré Maguette, 6280 Gerpinnes)

A lire... A débattre

Quelques questions autour de l'allocation universelle et de sa défense politique...

André
Leclercq

(1) *J'ai appris il y a peu, à travers la lecture de vieilles publications de l'association Belgique-Chine, que la Chine populaire est aussi confrontée à ce problème de population vieillissante...*

(2) *Paul Lafargue, genre et compagnon de Marx, en parle déjà dans " Le droit à la paresse ", en 1866. Dans cet ouvrage, il met en lumière que les crises du capitalisme sont essentiellement des crises de surproduction (auxquelles s'ajoutent aujourd'hui la crise du système financier). Son argumentaire constitue par ailleurs, à sa manière, un plaidoyer pour le revenu de base et pour l'économie distributive qui a été développée ultérieurement par Jacques Duboin et qui mériterait un article à elle seule.*

1 Sachant que le nombre d'actifs diminue de jour en jour, comment peut-on continuer raisonnablement à assurer la sécurité sociale sur les seuls revenus de ces actifs ? En particulier, considérer les pensions non comme des « salaires différés », mais bien comme des « rétributions immédiates » (cf. compte-rendu d'une intervention de Matéo Alaluf dans un précédent numéro du journal du collectif) opérées grâce aux contributions de tous les salariés du moment n'implique-t-il pas inévitablement que plus les pensionnés seront nombreux - et moins le nombre de salariés important - plus les pensions seront faibles¹ ?

2 Par ailleurs, n'est-il pas temps de supprimer les subsides multiples aux entreprises à tous les niveaux de pouvoir, sachant que cette situation favorise celles qui sont suffisamment puissantes pour se payer une armée de juristes, de fonctionnaires et de spécialistes en « engineering fiscal » le mieux à même d'être au courant des « filons » et des aides en tout genre (sans compter les multinationales importantes qui sont encore plus avantagées grâce aux privilèges fiscaux qu'on accorde en Belgique à leurs fameux « centres de coordination ») ?

Alors, le temps n'est-il pas venu de mettre fin à toutes ces « injustices » qui désavantagent les indépendants par le biais d'une simplification radicale de la réglementation en la matière, que l'octroi d'un « revenu citoyen inconditionnel pour tous » est le mieux en mesure d'assurer, du fait notamment qu'il permet un allègement des charges sociales ?

3 Par ailleurs, quelle meilleure mesure pour mettre fin aux situations de « piège du chômage », alors que de nombreux chômeurs projettent justement de devenir indépendants mais hésitent à faire le pas - et on les comprend ! - à cause de toutes les difficultés administratives et financières auxquelles il faut faire face quand on « se lance » ?

4 Il est cependant évident que l'idée de l'allocation universelle introduit une rupture vis-à-vis de la genèse des acquis sociaux de notre société, liés jusqu'à présent à l'histoire du mouvement ouvrier. Mais les mouvements de chômeurs ne constituent-ils pas, eux aussi, une discontinuité historique ? Qu'y a-t-il eu avant la manifestation d'Amsterdam et les marches européennes, alors que les crises du capitalisme entraînant un chômage massif ne datent pas d'hier² ?

5 Si on assurait le financement de l'allocation universelle par le biais de la TVA en se contentant d'appliquer une règle de simple proportionnalité, ce ne serait évidemment pas très social. Mais si on maintenait le taux de TVA sur les produits de première nécessité tout en le doublant sur les produits de luxe, si on l'appliquait aussi aux « produits financiers », aux opérations de change, cette affirmation serait-elle toujours valable ? Et quel sens a la richesse si elle ne sert même pas à dépenser son argent ?

6 On peut évidemment continuer à considérer comme d'« affreux vilains » tous les partis politiques qui ne s'attaquent pas aux grosses fortunes, contribuant à ce que le fossé s'élargisse entre l'imposition du travail et la taxation du capital. Mais où en est le PS à cet égard ? A-t-il inscrit ce point à son programme électoral, et si oui, fera-t-il de la recherche de l'égalité de traitement entre revenus du capital et revenus du travail un « point de rupture » pour sa participation future au gouvernement ?

Et à trois mois des élections, quelles sont les actions que mène le Collectif³ - ainsi que d'autres mouvements sociaux - pour qu'il en soit ainsi ? Et si on ne peut plus compter sur le PS (parce que sa « clientèle » tient à ses SICAV, parce qu'il planque son argent à Luxembourg...), quelle pression ces mouvements exercent-ils auprès des membres actifs du PS encore « honnêtes » en vue de créer un nouveau parti de gauche vraiment social ?

7 Ne faudrait-il pas accorder un peu plus d'attention, à l'heure de la mondialisation économique forcée, à ce qui se passe ailleurs, du moins en Europe - tout autant en ce qui concerne les allocations sociales que la taxation du capital ? En France (remplacement de la distinction entre cohabitants et isolés pour les chômeurs par l'attribution d'une allocation de logement), aux Pays-Bas (extension du statut d'invalidité), au Danemark (taxation indirecte plus importante).

8 Et si on se prononce pour une taxation accrue du capital, approfondir la question des « rapports de force » ? En méditant sur ce qui vient de se passer en Allemagne, avec la démission d'Oskar Lafontaine comme ministre des Finances, posons-nous la question de savoir s'il ne faudrait pas aller jusqu'à la grève générale (ou la grève de la consommation...) pour faire changer les choses si on s'engage sur cette voie... Et les Belges sont-ils prêts à aller jusque là ?

9 Question de la fin : prenant en compte le fait que nous vivons aujourd'hui une époque-charnière dans l'histoire de l'humanité, pourrions-nous faire un moment abstraction de nos craintes, face à l'insécurité que le futur nous réserve et, plutôt qu'une dérégulation, voir les choses autrement, en concevant une « transrégulation » - le passage d'un système à un autre ? Et imaginer un nouveau « socle de solidarité » sur lequel peuvent se greffer des mesures comme l'impôt sur les grosses fortunes ou la modulation des charges sociales proposée par Stanislas Grudzielski (qui pourrait alimenter l'assurance chômage dont les allocations s'ajouteraient au revenu de base) ?

P.S. : je viens de faire un tour sur le site internet d'ATTAC (association pour la taxe Tobin en France) - <http://www.attac.org> - et j'ai pu constater que pas mal de partis politiques en Belgique ont répondu à son questionnaire (ECOLO, AGALEV, PS, SP, PSC et PRL). Leurs réponses méritent largement que chacun vienne y jeter un coup d'oeil...

(3) NDLR : *Le Collectif a organisé, en association avec Entraide et Fraternité, le Forum Bruxellois de lutte contre la pauvreté et Kairos, une table ronde (11.2.99) et un débat public (27.3.99) sur le thème : La fiscalité, un outil contre la pauvreté (compte-rendus dans le n°13 et n°14 de ce journal). A Ixelles, le lieu de parole du collectif a organisé le 20.4.99 un débat public avec des responsables du CPAS pour réfléchir aux améliorations à apporter dans le fonctionnement du CPAS (voir article p 4); et nous comptons bien y donner des suites...*

A lire... A débattre

RENAULT : Chômeurs à Vilvoorde, morts à Douai

Interview de
Marc Molitor,
par Ghislaine
De Smet

Le samedi 27 février, nous avons pu entendre, dans le cadre de l'émission radio « La quatrième dimension », sur La Première (RTBF), un reportage consacré aux conditions de travail à l'usine Renault-Douai qui était réalisé par Marc Molitor et Laurent Graulus. Un reportage impressionnant et choquant puisqu'il évoquait une hausse incroyable de la mortalité au sein des travailleurs de cette usine. Rencontre avec Marc Molitor.

● **Qu'est-ce qui t'a donné l'idée de faire ce reportage ?**

Deux choses. D'abord, depuis un certain temps, je suis frappé par pas mal d'informations qui font état d'une dégradation générale des conditions de travail ces dernières années. Je suis frappé aussi par le fait qu'on en parle peu et que ce phénomène est peu évoqué par les grands médias. Ce sont des informations qu'il faut aller chercher auprès de personnes ou d'institutions spécialisées, auprès des travailleurs, délégués, militants qui en font trop peu état spontanément.

Ceci dit, on peut s'en rendre compte aussi par soi-même, soit au boulot, soit autour de soi. Et, en fait, cela ne doit pas nous surprendre. Si partout on recherche à élever la productivité au maximum en limitant l'embauche et en recherchant une rentabilité financière maximale, très logiquement, cela doit déboucher sur une intensification des rythmes de travail, une flexibilité accrue, un stress croissant.

Cela est attesté, par exemple, par les enquêtes de la Fondation européenne pour le Travail, une sorte de « parastatal » européen basé à Dublin et qui fait régulièrement des enquêtes dans tous les pays européens. Et ces enquêtes montrent bien une pénibilité accrue du travail dans tous les pays et dans tous les secteurs.

● **Et la seconde chose ?**

Eh bien, la deuxième chose, le déclencheur, cela a été la conférence de presse de la CGT de Renault-Douai, le 14 décembre 1998.

Le syndicat avait, à ce moment, pris la mesure de l'ampleur du phénomène de la mortalité chez les travailleurs : 27 morts en 1998 pour 11 en 1997. Une augmentation jamais vue.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase et les a fait exploser, c'est le décès de Philippe Meunier, ouvrier « enchaîné » comme ils disent, décédé dans le cabinet de son médecin traitant après avoir eu deux malaises successifs à la chaîne, à son poste de travail, et après que l'infirmière, sans avoir procédé à aucun examen, ni diagnostic sérieux, ait appelé sa femme pour qu'elle vienne le chercher. C'est sa femme qui, le voyant dans cet état, a compris que quelque chose de grave se passait et l'a conduit tout de suite chez le docteur. Il était, hélas, trop tard.

Voilà. Cette conférence de presse de la CGT a été répercutée uniquement dans la presse régionale ainsi que dans un hebdomadaire « Charlie Hebdo » où j'en ai pris connaissance. Et comme cela me semblait emblématique de la dégradation générale des conditions de travail, je suis allé voir...

● **La CGT pense-t-elle réellement que ces décès sont dûs aux conditions de travail ?**

Elle pense, en tout cas, qu'il y a suffisamment d'indices pour qu'on cherche sérieusement à tester cette relation.

Le syndicat relate qu'après la fermeture de Renault-Vilvoorde, une partie de la production de Vilvoorde a été transférée à Douai où les équipements tournent à 100%, où on a accéléré la vitesse des chaînes, des robots, où on a fait systématiquement la chasse aux « temps morts ». Bref, quand tu as 20 secondes pour respirer entre deux opérations, c'est trop, c'est pas possible, il faut rationaliser cela ! En langage managérial contemporain, on appelle cela du « présentisme contemplatif » à pourchasser à tout prix...

En même temps, toujours en 1997, un nouveau régime de travail a été introduit à Douai. Il

impliquait, notamment, la suppression du restaurant et des pause-repas de 3/4 d'heure, ramenées à deux fois 10 minutes, une journée de travail un peu plus longue et 16 samedis (minimum) obligatoirement prestés par an (cela fait des semaines de 6 jours...). Avec des récupérations ultérieures, bien sûr, mais que l'on ne prend pas quand on veut. C'est l'usine qui décide, et puis les jours de congé à prendre en s'accumulant dans une « bourse » qu'on ne parvient pas toujours à vider, c'est d'ailleurs un phénomène qu'on voit un peu partout, regardez à la Poste ou à la SNCB, par exemple.

Voilà ces deux phénomènes en 1997... On pose en regard la brusque augmentation des décès sur la même période (qu'on ne peut corrélérer à aucun autre phénomène de surmortalité dans la région, par exemple...) et il y a de quoi s'interroger, non ? D'autant plus qu'il n'y a pas un accroissement tel des accidents de travail au sens strict (machine qui tue...), mais des malaises d'ordre cardiovasculaire, syncopes,... En tout cas, l'inspection régionale du travail et son antenne médicale mène, pour le moment, une enquête approfondie sur l'affaire.

● **Le chômage et la précarité jouent-ils un rôle dans tout cela ?**

Oui. Dans l'exemple de Philippe Meunier, cet ouvrier de 38 ans n'avait aucun antécédent médical. Mais, durant l'année qui a précédé son décès, il s'est crevé au boulot dans le cadre de contrats à durée déterminée et d'intérim prestés chez Renault. Il espérait, à tout prix, être embauché ferme (avec un contrat à durée indéterminée). Quand il l'a été, il est mort un mois après...

Et puis, que ce soit à Renault ou ailleurs, les enquêtes montrent le rôle du chômage et de la précarité dans la peur et le silence, dans la difficulté de résister sur le terrain et de dire non. Dans la séquence, je fais brièvement entendre un intérimaire qui, à la sortie de l'usine, refuse de parler parce qu'il a peur.

Tu sais, le syndicat lui-même a parfois des difficultés à obtenir des informations précises

sur chaque décès. Sur 6000 travailleurs, 1000 sont syndiqués, dont 400 à la CGT. En France, le taux de syndicalisation est beaucoup plus faible que chez nous. Et parfois les collègues de travail subissent des pressions s'ils témoignent publiquement.



● **Le rôle du syndicat reste donc très important...**

Evidemment. Si la législation du travail est essentielle - et d'ailleurs aujourd'hui elle continue à enregistrer des progrès (par exemple, la nouvelle compétence, en Belgique, des Comités de Prévention et de Protection au Travail pour s'occuper des problèmes de stress) - c'est seulement la capacité à intervenir sur le terrain pour la faire respecter qui est déterminante.

Et là, même si les inspections du travail ont un rôle à jouer - très limité, soyons clairs - c'est avant tout les syndicats, les délégués, qui ont un rôle essentiel, car, même si des directions d'entreprise gèrent plus ou moins correctement le jeu en théorie, en pratique, elles sont dans un tel système de compétitivité et de concurrence que la pression à la détérioration des conditions de travail est permanente. Seule la capacité des travailleurs à dire non est le garant pour résister à cette pression.

A lire... A débattre

● **Le reportage évoque aussi le fait que la maîtrise et l'encadrement sont eux-mêmes pris dans une sorte de « tourbillon »...**

Oui. Par exemple, on réalise que les suicides sont aussi fréquents chez les contremaîtres que chez les ouvriers. Les contremaîtres sont soumis aux pressions quotidiennes des cadres supérieurs, eux-mêmes objets d'évaluations permanentes de la direction.

Et, comme au niveau des ouvriers, les militants reconnaissent que les rythmes, la peur et la crainte du chômage divisent plus qu'ils n'unissent, on est dans un système où tout le monde fait pression sur tout le monde. Ce phénomène est analysé dans le bouquin « *Souffrance en France* » de Christophe DEJOURS¹, dont je cite un extrait dans l'émission.

(1) Voir
présentation de
ce livre dans le
Journal du
Collectif, n° 11,
nov-déc 98,
page 32.

● **Au début, tu disais qu'on parlait trop peu de cela... tu peux dire pourquoi ?**

Cela vaudrait tout un article en soi. Je dirais d'abord qu'il y a la peur et le fatalisme (c'est presque « normal », c'est la crise économique) et puis, curieusement, quand tu es extérieur à la boîte, ou que tu n'es pas ouvrier toi-même ou de cet univers ouvrier, tu es plus choqué d'apprendre cela...

Les types eux-mêmes, paradoxalement, vivent cela comme faisant partie de leur univers familier, même s'il leur est traditionnellement hostile. Donc, ils n'auront pas toujours tendance à penser que c'est anormal et, par exemple, à alerter les médias.

Et puis, il faut que les sommets syndicaux, qui ont la capacité médiatique de mobiliser, se saisissent à fond du problème. Jusqu'ici, ils privilégient le temps de travail, les salaires et l'emploi. Et enfin, et surtout peut-être, il y a les médias qui, j'ai l'impression, ont renoncé depuis belle lurette déjà, à tout travail d'investigation sociale sérieux.

Le judiciaire, là oui, tu trouveras des volontaires... Mais c'est vrai, ça vaudrait un article en soi.

Quelques références :

« *Libérer le travail* », Collectif, la 76e semaine sociale du MOC, Editions EPO 99. A paraître.

« *Souffrance en France* », Christophe DEJOURS, Editions du Seuil, 1998.

« *Le monde du travail* », Collectif, Editions La Découverte, 1998.

« *Le travail jetable* », G. Filoche, Les publications de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, (00/35/31/204 31 02).

Violence et marché

Idées reçues

La lutte contre la violence profiterait sans doute de la remise en question d'idées aujourd'hui bien ancrées.

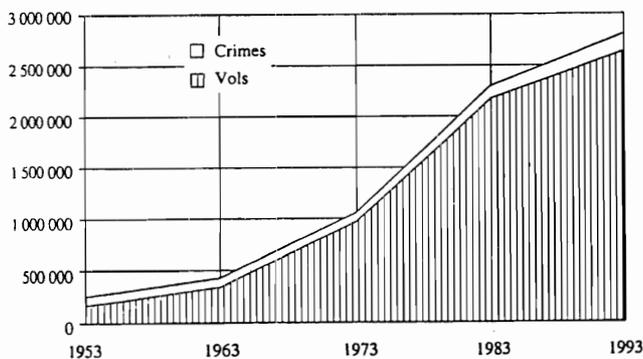
La première idée est qu'il convient d'opposer l'augmentation réelle de l'insécurité (c'est à dire du nombre d'atteintes aux personnes et à leurs biens) et l'augmentation du sentiment d'insécurité dans la population.

Le sentiment d'insécurité est, en effet, largement exploité, sinon amplifié, par l'extrême-droite qui se révèle par ailleurs simpliste ou mensongère dans ses analyses et solutions politiques. On en conclut alors trop vite à la relativité de l'augmentation de l'insécurité, quand on ne va pas jusqu'à la nier¹. L'intention est peut-être bonne, mais le résultat désastreux.

La vieille dame de Molenbeek qu'on agresse pour la troisième fois dans la rue pour lui prendre son sac, l'enseignant en butte chaque année un peu plus à la violence dans les classes risquent fort de se détourner de ceux qui, à leur égard, leur paraissent manquer de bonne foi ou de simple respect. En réalité, la violence n'a cessé d'augmenter depuis le début des années cinquante jusqu'au milieu des années nonante, comme le montre par exemple le graphique ci-dessous² de l'évolution, sur une échelle décennale, du nombre de vols et de crimes connus des services de police et de gendarmerie en France de 1953 à 1993 :

LA DÉLINQUANCE ET LA CRISE ÉCONOMIQUE

Évolution du nombre de vols et de crimes



(Source : *Aspects de la délinquance et de la criminalité en France en 1993*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 32.)

Depuis le milieu des années nonante, ce nombre a, il est vrai, décliné. Mais il reste élevé et il est à remarquer par ailleurs que le nombre de crimes n'a, lui, cessé de croître³.

Une autre idée semble toutefois plus ancrée encore; curieusement, elle est souvent formulée par les mêmes personnes que la précédente, alors qu'elle apparaît en contradiction avec elle. L'idée est que la délinquance et la crise économique sont deux faces d'une même pièce. Ce qui signifierait a contrario qu'un retour à une situation de plein emploi réduirait notablement cette délinquance. Mais un simple examen du graphique précédent permet à nouveau d'en douter.

D'abord, l'augmentation de la délinquance a débuté au début des années cinquante. Et surtout, on peut défendre l'idée que c'est avant la crise et l'explosion du chômage que la montée de la délinquance a été la plus forte. Le nombre additionné de crimes et de vols a été multiplié par 2,6 entre 1963 et 1973, par 2,2 entre 1973 et 1983 et enfin par 1,2 entre 1983 et 1993⁴. Ajoutons encore que les délinquants ne sont pas toujours, loin s'en faut, issus des milieux les plus démunis.

Malaise dans la civilisation

On peut être consterné par la présence grandissante de la psychologie dans nos relations et notre imaginaire sociaux⁵, en y voyant un signe de plus du repli sur la sphère individuelle.

En réalité, les choses ne sont pas aussi simples.

En 1929, à l'aube du nazisme, Freud entreprend la rédaction de « Le malaise dans la culture »⁶ (« Das Unbehagen in der Kultur », première traduction française : « Malaise dans la civilisation »). L'originalité de l'ouvrage est de tenter de jeter un pont entre des facteurs endogènes du comportement et la dynamique de l'organisation sociale.

Selon Freud, celle-ci a pour fonction de favoriser l'union de ses membres, au prix d'un renoncement pulsionnel. Freud note toutefois que ce

Xavier
Vanandruel

A lire... A débattre

renoncement trouve déjà sa source dans la structure individuelle. Déjà le jeune enfant n'est pas à la hauteur de son désir (oedipien), et sa vie d'adulte se heurtera toujours aux limites endogènes de la satisfaction de son désir.

Subliminer ses pulsions n'est toutefois pas chose aisée, et c'est ce qui toujours teinte d'ambiguïté, selon Freud, la revendication de liberté : « *Ce qui bouillonne dans une communauté humaine en tant que poussée à la liberté peut être révolte contre une injustice existante et ainsi être favorable à un développement ultérieur de la culture, rester conciliable avec la culture. Mais cela peut aussi être issu du reste de la personnalité originelle, non domptée par la culture, et devenir ainsi le fondement de l'hostilité à la culture* »⁷.

Or, selon Freud encore, il n'y a pas que le désir pour habiter cette personnalité originelle, mais aussi ce qu'il nomme l'instinct de mort, ou d'agression, pulsion humaine fondamentale au même titre que le désir érotique : « *le penchant à l'agression est une prédisposition pulsionnelle originelle et autonome de l'homme* »⁸.

1968, et ce qu'il en reste

La juxtaposition des photos est frappante. Sur la première, Jerry Rubin, figure emblématique de la contestation des années 60, auteur de « Do it », barbe sauvage et cheveux longs



avec bandeau ; la photo date de 1968. Sur la deuxième photo, qui date de 1985, le même Jerry Rubin, cheveux courts, rasé de près, veston cravate, et brandissant sa carte American Express : « *Nous avons gagné!* » lance Rubin à Daniel Cohn-Bendit qui l'interviewe⁹. Faut-il suivre alors les analyses

qui réduisent 68 à une crise de croissance du capitalisme ?¹⁰

On appréciera, mais une chose est certaine : dans les revendications de ces années-là, le marché a trouvé un formidable levier qu'il n'a pas fini d'utiliser. Comment ne pas entendre par exemple dans le slogan « *Le bonheur, tout de suite, si je veux* » (publicité pour le Club Med) comme un écho du fameux « *Prenez vos désirs pour des réalités* »?

Or, et c'est ici que je veux en venir, le marché ne fait qu'amplifier des points de vue et revendications qui, dans leur forme originelle déjà, présentaient un risque pour l'organisation sociale en regard des avertissements de Freud¹¹.

En effet, face à la double idée de Freud, que :

- a) le désir connaît une limite interne
- b) l'individu porte en lui un instinct irréductible d'agression qui menace l'organisation sociale,

68 soutenait, à travers Marcuse et Reich¹², que :

- a) le désir ne connaît d'autre limitation que la répression sociale
- b) c'est l'organisation sociale seule qui est source de la violence et de l'oppression en général.

Pain béni en effet pour le marché qui traduit :

- a) il n'y a pas de limite à la consommation et
- b) il n'y a pas de légitimité à l'organisation sociale, si celle-ci entrave celle-là.



Conclusion

J'ai émis l'hypothèse argumentée que c'est avant l'explosion du chômage que l'augmentation de la violence a réellement démarré. Une explication en serait la suivante : le marché avait un intérêt à une remise en

cause générale de l'ordre social, afin de développer davantage le désir individuel (manipulé) de consommation.

Pour cela, à l'encontre des avertissements de Freud, il fallait s'appuyer sur « la personnalité originelle, non domptée par la culture », et fonder ainsi une « hostilité à la culture »¹³. Revenir à la personnalité originelle, c'est aviver le désir, mais aussi bien, à suivre Freud, redonner place à l'instinct d'agression, autrement dit à la violence¹⁴.

Entre une organisation sociale harmonieuse et les fêlures de la consommation insatiable et de ses laissés pour compte, le marché a fait son choix. C'est en méconnaissant Freud que

les années 60 dénoncèrent le seul appareil étatique, à la grande satisfaction des libéraux, qui, aujourd'hui, souhaiteraient encore moins d'Etat. C'est en méconnaissant Freud encore qu'une forte partie de la psychologie a pris comme slogan « libérez vos émotions ! », sans insister suffisamment sur le fait que les actes auxquels elles invitent ne sont pas tous souhaitables, ou compatibles avec un équilibre social. Et sans prendre en compte que, derrière, le marché tire ses ficelles.

La culture, notre mode (tant perfectible) d'organisation sociale pourront-ils survivre au marché délétère ? C'est la question qui fait écho aujourd'hui à l'angoisse de Freud.

(1) « *Même le ministère de l'Intérieur reconnaît que la crainte diffuse que ressentent les habitants des villes provient en premier lieu des déjections canines et du trafic automobile !* » Bernard De Vos, directeur de SOS Jeunes-Quartier libre, in Eco-Soir, supplément au Soir du 26.3.99.

« *Les historiens nous apprennent qu'objectivement nos existences ne furent sans doute jamais aussi sécurisées. Par ailleurs, le sentiment d'insécurité alimenté par les rumeurs et la médiatisation est un formidable tremplin électoral ou dictatorial* »

Armand Lequeux, chargé de cours à l'UCL, in « L'un soumis et L'autre pas », trimestriel de la JEC, février 1999.

(2) Repris de l'essai très intéressant de Sébastien Roché, « La société incivile - Qu'est-ce que l'insécurité ? », Seuil 1996.

(3) « Sociologie politique de l'insécurité », même auteur, PUF 1998.

(4) La référence implicite à une progression géométrique peut bien sûr être discutée, mais pas balayée d'un revers de main.

(5) Le nombre d'étudiants en psychologie à l'UCL a augmenté de manière importante pour des débouchés saturés, alors qu'on manque fortement d'ingénieurs.

(6) Oeuvres complètes de Freud/ Psychanalyse (OCF.P) XVIII.

(7) OCF.P, XVIII, 455.

(8) OCF.P, XVIII, 481.

(9) Daniel Cohn-Bendit, « Nous l'avons tant aimée, la révolution », 1986, Bernard Barrault.

(10) C'est par exemple l'opinion émise naguère par Régis Debray In « Modeste contribution aux cérémonies officielles du dixième anniversaire », Maspero, 1978.

(11) J'ai vécu les années post 68 comme une vraie libération et les considère encore comme telles. Il s'agissait cependant d'un destin individuel, comme d'ailleurs beaucoup d'autres.

(12) Marcuse, « L'homme unidimensionnel », Wilhelm Reich, « La fonction de l'orgasme ».

(13) Cf. la citation précédente, note (7)

(14) C'est pourquoi je suis perplexe à lire dans Le Soir de ce 14 avril, sous la plume souvent bien inspirée de Luc Honoré : « *le respect n'est qu'une invention des impuissants* ».

AGENDA

— Le rôle du producteur du logement, Solidarités Nouvelles- Bruxelles
12 mai 9h30-12h30 salle LISA, 19 A rue du Poinçon - 1000 Bxl rens. 02-512.02.90

● 1^{er} Salon de l'économie sociale à 6140 Fontaine l'Evêque
13 mai 10h30-18h asbl Terre, 32 rue de la Station rens. 079-32.00.98

— Lieu de parole d'Ixelles : Transports gratuits, c'est pour quand ?
18 mai 18h30 35 rue van Elewijk - 1050 Bruxelles rens. 02-644.04.48

● Réguler les marchés financiers : que proposent les partis politiques ?
(réseau Action contre la spéculation financière), voir p 8
19 mai 18h30 ICHEC 132 rue du Duc - 1150 Bruxelles rens. 02-227.66.80

— Quels rapports entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, CBCS
19 mai Bruxelles rens. 02-511.89.59

— Argent, développement durable et plaisir de consommer
Réseau Consommateurs Responsables, banque Triodos...
21 mai 20h CREASOL, 22 rue des Steppes - 4000 Liège rens. 04-226.28.30

— Femmes et projets migratoires, Suzanne Monkassa
25 mai 20h30 Kaba Lisolo, 72 Chaussée de Wavre - 1050 Bruxelles

— Marche Bruxelles - Cologne
du 25 au 28 mai voir page 10

— Le rapport au savoir en milieu populaire, Confédération Générale des Enseignants
28 mai Bruxelles rens. 02-218.34.50

● Manifestation contre le chômage, la précarité, l'exclusion et le racisme à Cologne
29 mai inscriptions au bureau du collectif voir page 3

— grrrAAI : manifestation pour un statut pour les artistes
29 mai 15h place de la Monnaie - 1000 Bruxelles

— Lieu de parole d'Ixelles : Bientôt les élections : que proposent les différents partis ?
1 juin 18h30 35 rue van Elewijk - 1050 Bruxelles rens. 02-644.04.48

— Belgique-Congo, Pierre Galand
2 juin 20h30 Kaba Lisolo, 72 Chaussée de Wavre - 1050 Bruxelles

● Souper du Collectif
15 juin 19h30 35 rue van Elewijk - 1050 Bruxelles réservations 02-644.17.59

— grrrAAI : manifestation pour un statut pour les artistes
26 juin 15h place de la Monnaie - 1000 Bruxelles

Cet Agenda a été réalisé avec l'aide de
CONVERGENCES asbl (TAM-TAM, l'agenda social)
fax 02-513.91.51
e.mail : convergences@skynet.be
Nous les en remercions chaleureusement.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien de **personnes sans emploi** que de **travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

Genèse du projet

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

Nos objectifs

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Outre la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997, un premier forum a été organisé en avril 97. Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif et un second forum a eu lieu en mars 98, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. La plate-forme qui est en est issue a été rendue publique en septembre 1998.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles
Téléphone : 02 - 646.46.33
Fax : 02 - 646.46.33
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 500 FB par an (300 FB pour les sans-emploi)
membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)
membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus
organisations : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)
numéro de compte : **523 - 0800384 - 15**

NOTES

Journal de Collette

Du 1er février
au 31 mars 1999

BER

FÉVRIER 1999

Lundi 2

La gendarmerie retient un docteur honoris causa de la KUL pendant une heure à Zaventem.

Il dit qu'il a été invité par la KUL.

Pas de discrimination! Nous traitons tous les noirs de la même façon.

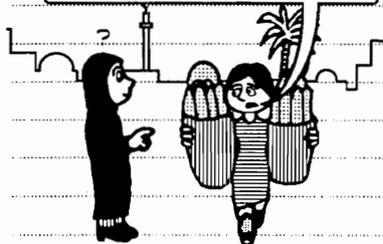


FÉVRIER 1999

Dimanche 21

Au sommet du G7, les pays riches parlent d'aider les pays pauvres et réaffirment le rôle prééminent du FMI.

Quand le FMI promet d'aider, ça veut toujours dire que le prix du pain va augmenter.

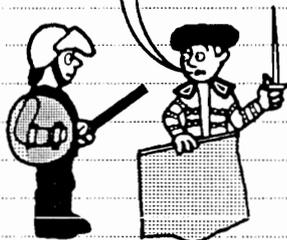


FÉVRIER 1999

Lundi 22

A l'occasion de la manifestation des agriculteurs à Bruxelles, un grand nombre de policiers et de gendarmes est déployé.

Il paraît qu'ils ont emmené des taureaux.

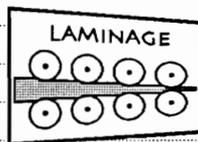


MARS 1999

Vendredi 5

La sidérurgie louviéroise perdrait encore 740 emplois en plus des 350 perdus en 1994 et des 800 en 1997.

Ça me fait penser à nos emplois: ils se réduisent aussi chaque fois qu'ils passent par des négociations.



MARS 1999

Mardi 9

La ministre Miet Smet est entartée lors de la remise du prix Marie-Claire 1998 de la "femme dans l'entreprise".

Ça me fait un grand plaisir de me retrouver devant la crème des femmes...



MARS 1999

Mercredi 10

Les délits racistes seront dorénavant traités devant le tribunal correctionnel.

Voici le nouveau slogan qui remplacera dorénavant "Nous disons ce que vous pensez."



MARS 1999

Lundi 15

Protestations contre l'ouverture du centre fermé à Vottem: des manifestants occupent des carrefours.

Les manifestants arrêtent les voitures.

Pourvu qu'ils arrêtent aussi les avions!



MARS 1999

Samedi 27

L'épuration ethnique au Kosovo continue, voire s'exacerbe, après les raids aériens de l'OTAN.

Quels bandits! Et nous qui croyions bombarder des gens raisonnables.



JAVIER SOLANA